



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.21

18 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 21e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 4 octobre 1990, à 15 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. FORTIER (Vice-Président) (Canada)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Gros Espiell (Uruguay)
M. Filali (Maroc)
M. Sy (Sénégal)
M. Ghali (Egypte)
M. Ndong (Guinée équatoriale)

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Organisation des travaux

Déclarations de :

M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie)

M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. GROS ESPIELL (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, depuis 1945, lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée pour répondre à l'appel lancé par les peuples pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, et créer les conditions nécessaires au maintien d'une coexistence internationale plus juste et solidaire, et jetant ainsi les fondements d'une paix durable, l'Assemblée générale, organe représentatif par excellence des Nations Unies, se réunit chaque année pour accomplir, dans le cadre de sa compétence, la tâche qui consiste à promouvoir, instaurer et maintenir la paix. C'est là l'objectif premier des Nations Unies et notre mission primordiale. C'est pourquoi je ne puis que commencer en évoquant la situation qui règne aujourd'hui au Moyen-Orient.

Au cours des derniers mois, l'ombre de la guerre est venue perturber de façon dramatique la situation internationale qui semblait traverser une période d'espoir.

L'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq ont précipité la crise qui couvait et placé le monde au bord d'un conflit armé aux conséquences imprévisibles.

La réaction de la communauté internationale, par le biais de l'action du Conseil de sécurité, a été rapide et énergique. L'Uruguay condamne les graves violations du droit international commises par l'Iraq et appuie sans réserve les décisions adoptées par le Conseil de sécurité.

En adoptant cette attitude, l'Uruguay prouve une fois de plus qu'il appuie et respecte sans réserve le droit international et qu'il s'y soumet également, au nom de la paix, quelles que soient les conséquences négatives qui s'ensuivent pour son économie et son processus de développement. Car il faut bien reconnaître que l'agression commise par l'Iraq a déjà provoqué dans l'économie mondiale un chaos qui se traduit notamment par une augmentation du prix du pétrole, et une crise générale dont les conséquences sont très graves pour toute la communauté internationale et notamment pour les pays qui ne produisent pas ce combustible.

M. Gros Espiell (Uruguay)

De plus, il faut reconnaître qu'une guerre accentuerait cette crise et entraînerait un conflit aux conséquences imprévisibles, dont aucun Etat ne profiterait, étant donné les caractéristiques d'une guerre moderne - à la différence de certains exemples du passé. Cela est vrai, dramatiquement vrai, dans le cas des petits pays en développement dont l'économie est faible et vulnérable.

Dans le cas de l'Uruguay, son commerce d'exportations et d'importations a subi des pertes quantifiables - conséquence directe du conflit et des sanctions adoptées. C'est pourquoi il a procédé à des consultations, conformément aux dispositions de l'Article 50 de la Charte.

La crise du Golfe a mis à l'épreuve la capacité de l'Organisation de faire face à des situations qui mettent en danger la paix et la sécurité. L'Organisation est sortie victorieuse et renforcée de cette épreuve. Elle a cessé d'être l'otage des rivalités de la guerre froide, ce qui a permis au Conseil de sécurité d'adopter des résolutions qui constituent la preuve la plus spectaculaire de coopération politique pendant les 45 ans de son histoire.

Lorsque les gouvernements, notamment ceux des pays qui, de par leur qualité de membres permanents détiennent la plus grande part de responsabilités, décident d'agir en respectant et en faisant respecter les principes de la Charte, l'Organisation devient un instrument approprié et efficace pour rétablir l'ordre, la sécurité et le droit.

La plus grande conquête du droit international est le principe de l'interdiction de l'emploi de la force par les Etats dans les relations internationales. Seule l'Organisation est habilitée à utiliser la force, dans les limites définies par la Charte, sauf lorsqu'il s'agit d'une autorisation provisoire accordée aux Etats en cas de légitime défense. En application de ce système et du respect des autres principes fondamentaux du droit international contemporain - le droit des peuples à l'autodétermination, le principe de la non-intervention et l'égalité souveraine des Etats - l'existence de tous les Etats et la défense contre l'agression sont assurées.

La crise du Golfe a démontré deux faits extrêmement importants : la réaction solidaire de la communauté internationale face à l'agression et sa confiance dans les mécanismes de sécurité internationale des Nations Unies. Cette revalorisation du rôle actuel de l'Organisation, à un moment de changement profond et accéléré, est une source d'optimisme, en dépit de la gravité indubitable de la situation actuelle dans le Golfe.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Le caractère fondamentalement universel des Nations Unies ressort du fait que tous les Etats du monde peuvent faire partie de l'Organisation. A cet égard, l'Uruguay se félicite de la solution à la question de Namibie et de la pleine participation de cet Etat en sa qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je terminerai en parlant des quelques cas qui font exception au principe de l'universalité. Je ne peux manquer de mentionner, entre autres, le cas de la Corée et de l'admission souhaitable des deux Etats qui la composent ou, si cela n'est pas possible, de la Corée du Sud.

L'entrée du Liechtenstein à l'Organisation est un autre pas remarquable et cohérent dans le processus vers la pleine universalité.

L'unification du Yémen et celle de l'Allemagne - qui, pour cette dernière, s'est concrétisée hier - sont des événements dignes de louanges. Etant donné les conséquences qu'elle entraîne, l'unification de l'Allemagne doit être accueillie comme un triomphe de la liberté et la consécration de la volonté d'un peuple.

Les événements du golfe Persique nous rappellent la vulnérabilité de la paix quand elle ne repose pas sur un système de limitation et de contrôle international des armements, ayant pour objectif un désarmement général et complet. Les murs qui divisent auront beau être abattus, les affrontements idéologiques réduits, les frontières ouvertes à la communication et aux échanges, les ailes de la démocratie et de la liberté peuvent se déployer et détruire les structures totalitaires anachroniques, il n'y aura pas de sécurité stable ou de paix durable tant qu'il existera partout dans le monde des arsenaux aussi vastes et gigantesques prêts à être utilisés par tout gouvernement arbitraire et agressif.

Un monde armé, où les grands et les petits s'équipent d'instruments inhumains et puissants de destruction et de mort, ne fournit pas un cadre approprié pour instaurer la paix. Les événements du Golfe ont été possibles parce que les Etats en cause ont cru assurer l'efficacité de leurs actes téméraires grâce à une puissance militaire démesurée, fruit d'une course aux armements incontrôlée.

La communauté internationale doit éviter, à l'avenir, que des situations de danger similaires se présentent. Ce ne sera possible que si nous accélérons le processus de désarmement. L'Uruguay estime que la tâche immédiate réside dans une concertation des efforts pour parvenir à de nouveaux progrès dans la régulation et la limitation des armements, qu'ils soient classiques, nucléaires, chimiques, bactériologiques, radiologiques ou spatiaux.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Cette tâche doit s'accomplir par l'ouverture de nouvelles négociations ou par l'accélération des négociations en cours, l'élaboration de nouvelles conventions en la matière, la ratification des traités existants par les Etats qui ne les ont pas encore ratifiés, la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et l'amélioration et le renforcement des zones existantes et par la création de zones de paix.

L'Organisation des Nations Unies est l'instance naturelle pour la discussion des problèmes de désarmement et du contrôle des armements. Bien sûr, les superpuissances détiennent la plus grande part de responsabilités à cet égard. Il ne fait aucun doute, cependant, que la question du désarmement a une dimension multilatérale parce que les actes et les décisions des superpuissances dans ce domaine ont un effet certain sur le reste du monde.

Dans ce contexte, l'Uruguay attache une grande importance à la déclaration de la zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud, ce qui représente un premier pas fondamental, qui doit être complété par une véritable convention sur le statut juridique de cette région.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Parallèlement à ces efforts, nous devons nous employer à encourager et diversifier les procédures en vue du règlement pacifique des conflits. L'histoire des relations internationales démontre de façon probante que seul le règlement des problèmes internationaux obtenu par des voies politiques ou juridiques peut avoir des résultats justes, durables et respectés par toutes les parties.

Ces dernières années, de nombreux différends ont été réglés ou sont sur le point de l'être par le recours à des procédures politiques ou diplomatiques, avec la participation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Des conflits comme ceux que connaissent l'Afrique australe, l'Afghanistan, l'Amérique centrale, l'Iran et l'Iraq, le Cambodge et le Sahara occidental ont été réglés ou sont sur la voie d'une solution négociée, reposant sur l'application de procédures pacifiques.

Outre les procédures politiques et diplomatiques, il convient de noter le rôle très important joué par les procédures juridictionnelles dans le règlement des différends. Le nombre croissant d'affaires soumises à la Cour internationale de Justice témoigne d'une tendance très encourageante. Néanmoins, sur les 159 Etats qui composent la société internationale, seulement 46 Etats ont accepté la juridiction contraignante de la Cour. L'Uruguay invite tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager la possibilité de souscrire à la clause facultative figurant au paragraphe 2 de l'article 36 du Statut de la Cour. Il est vrai que la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3232 (XXIX) n'a pas eu l'effet positif escompté. L'Uruguay estime qu'il a le droit de lancer un tel appel puisqu'il a été l'un des premiers pays du monde à avoir accepté sans réserve la juridiction contraignante de la première Cour permanente de justice internationale et de l'actuelle Cour internationale de Justice.

Les conflits politiques et militaires qui font actuellement rage ne sauraient nous faire oublier que, s'ils n'existaient pas, la situation internationale se présenterait sous un jour néfaste. Je songe à l'émergence de nouvelles menaces de portée mondiale, qui ne sont pas de nature politique ou militaire, et qui, d'une part, sont la conséquence de la persistance du sous-développement dans de vastes régions de la planète et, d'autre part, des progrès techniques vertigineux qui entraînent des changements révolutionnaires dans les modes de vie et de production, et qui ont eu des conséquences aussi meurtrières que l'épuisement des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, le trafic des stupéfiants et le terrorisme.

M. Gros Espiell (Uruguay)

La coopération de chaque Etat est nécessaire pour combattre ces nouveaux dangers de portée universelle.

La question de l'environnement constitue l'un des défis majeurs. La communauté mondiale en est davantage consciente, qui est prête à réagir vigoureusement face aux dangers écologiques qui menacent la planète. L'Uruguay attend avec espoir la tenue de la Conférence sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu au Brésil en 1992, et s'engage à participer activement aux travaux de sa commission préparatoire ainsi qu'aux initiatives connexes prises à l'heure actuelle au niveau international. Nous sommes convaincu qu'à la Conférence de 1992, on parviendra à des accords sur les stratégies et les mesures susceptibles d'arrêter et d'inverser les effets de la dégradation de l'environnement. L'Uruguay estime que ces stratégies - qui doivent être mises en oeuvre immédiatement et avec une volonté politique très ferme étant donné la gravité du danger - doivent s'appuyer sur les principes fondamentaux suivants : premièrement, le principe selon lequel l'environnement et les questions de développement sont inséparables; deuxièmement, le principe d'une répartition équitable des charges et des responsabilités, en vertu de laquelle le coût de la protection de l'environnement et du rétablissement de l'équilibre écologique doit être assumé par chaque Etat, conformément à son degré de participation à la détérioration de l'écologie et à ses capacités financières et techniques; troisièmement, le principe du respect de la souveraineté nationale tel que défini dans le droit international sous les termes d'interdépendance et de solidarité et, quatrièmement, le principe de la coopération, qui exige un effort particulier de la part des pays industrialisés puisqu'ils doivent fournir aux pays en développement des ressources financières et des techniques non polluantes que ceux-ci ne possèdent pas et qui sont indispensables pour faire face aux problèmes de la dégradation de l'environnement. Sans la coopération des pays industrialisés, les pays en développement ne seront pas en mesure d'assumer leurs responsabilités à l'égard de la défense de l'environnement, aussi résolus soient-ils.

Le trafic des stupéfiants et le terrorisme, qui sont intimement liés, continuent tragiquement de semer la destruction et la mort, violant les droits de l'homme fondamentaux, modifiant les principes fondamentaux de la coexistence civilisée et créant des foyers de déstabilisation de la sécurité internationale.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Face à ces deux fléaux, nous devons recourir à toutes les formes possibles de coopération au niveau international.

Bien que l'augmentation de la consommation illicite de stupéfiants et l'immense pouvoir des trafiquants de drogue suscitent une vive inquiétude, il est encourageant de constater que grâce à la coopération internationale des mesures efficaces sont adoptées, qui s'appuient sur la reconnaissance des responsabilités qui incombent aux pays consommateurs et aux pays producteurs. Ces derniers ont lancé une guerre ouverte qui mérite notre profonde admiration et notre solidarité.

Ce n'est que dans le cadre d'action que la communauté internationale doit se fixer, pendant la dernière décennie de ce siècle, afin de combler le fossé immense qui sépare le monde de l'opulence de celui de la pénurie et du sous-développement, que ces problèmes sérieux pourront être abordés et qu'une solution pourra être trouvée. La réduction de ce fossé constitue notre principale tâche en cette fin de siècle.

Que l'instauration d'une paix véritable n'est pas possible dans un monde économiquement divisé, voilà une vérité que personne ne saurait nier. L'Assemblée générale a reconnu la nécessité de donner la priorité à la réactivation de la croissance économique dans les pays en développement afin d'assurer le droit de chaque être humain de vivre libre à l'abri de la faim, de la pauvreté, de l'ignorance, de la maladie et de la peur. Il va de soi que chaque Etat aura pour responsabilité de trouver sa propre voie vers la prospérité économique et le progrès social.

L'Uruguay sait parfaitement que la responsabilité de son développement repose pour l'essentiel sur ses propres efforts. En dépit des obstacles qu'il rencontre, l'Uruguay a toujours respecté scrupuleusement ses obligations internationales; il a mis en oeuvre une délicate politique d'ajustement, et le nouveau gouvernement du Président Luis Alberto Lacalle se consacre à une réforme de l'Etat destinée à réduire la bureaucratie et les dépenses publiques et à améliorer l'efficacité des services de l'Etat tout en dynamisant les structures politiques. Comme le Président Lacalle l'a souligné lorsqu'il a pris ses fonctions le 1er mars dernier, après un triomphe électoral dont s'enorgueillit la démocratie traditionnelle, solide et stable de l'Uruguay :

M. Gros Espiell (Uruguay)

"Le Gouvernement et l'Etat doivent être les premiers à changer pour ne pas devenir un frein et être à la traîne de la société. Le Gouvernement, l'administration et l'Etat doivent être un moyen vers une fin et non une fin en soi. Ils doivent réadapter leurs pouvoirs pour qu'ils ne soient pas oppressifs, réduire leurs dimensions pour qu'ils ne soient pas pesants, redéfinir leurs fonctions pour ne pas empiéter sur le terrain d'autrui."

En participant à de nouveaux programmes d'intégration économique subrégionale, l'Uruguay s'efforce d'acquérir une position meilleure au sein de l'économie mondiale. Il s'est ainsi associé aux Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et du Chili pour mettre sur pied un plan d'intégration accéléré et renforcé de façon à élargir et ouvrir ses marchés et à augmenter sa compétitivité.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Le contexte politique régional ne peut être plus propice pour ce genre d'entreprises. A la démocratie totale du sous-continent sud-américain, fait spectaculaire dont l'appréciation, depuis l'extérieur, a été néanmoins obscurcie par des phénomènes similaires survenus dans d'autres régions, il faut ajouter l'instauration de gouvernements à mentalité de réformes et qui ont une vision moderne et dynamique de l'événement international. L'Initiative du Président Bush pour les Amériques propose une voie positive de coopération entre les Etats-Unis et l'Amérique latine, voie que l'Uruguay est disposé à emprunter, convaincu que grâce au dialogue qui est préconisé il sera possible d'établir des relations plus équitables dans ces hémisphères.

Mais l'effort lui-même se convertira en une tentative stérile si le contexte économique international continue de présenter un cadre défavorable. L'Assemblée générale a reconnu les conséquences du facteur extérieur dans les efforts nationaux de développement, lorsqu'elle a signalé que la communauté internationale se doit d'appuyer les efforts des pays en développement qui s'efforcent de résoudre leurs problèmes économiques et sociaux, créant un milieu international favorable. Et il ne fait aucun doute qu'un moyen économique favorable n'est pas celui où la participation des pays en développement au commerce international est limitée au moyen de subsides, de restrictions et de pratiques protectionnistes, où de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique font face à une dette extérieure impressionnante, où il y a eu une diminution des investissements étrangers, où les prix des produits de base connaissent des fluctuations imprévisibles avec une tendance à la baisse. Peut-être n'y a-t-il pas de phénomène plus représentatif des contradictions du panorama international actuel que le transfert massif de ressources qui se fait depuis les pays qui ont le plus besoin de capitaux, vers les pays industrialisés, circonstance qui étouffe toute possibilité de croissance.

Sur cette sombre toile de fond, l'on peut déceler quelques signes encourageants, comme l'acceptation par les pays créanciers du principe de la responsabilité partagée et la reconnaissance du fait que le problème de la dette n'est pas simplement financier et qu'il doit être abordé dans un contexte politique.

La question de la dette extérieure pèse lourdement sur les pays en développement, parmi lesquels bien sûr, se situe l'Uruguay qui, malgré tout remplit sans faute ses obligations de paiement.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Le monde exige que s'opère un changement dans l'attitude des pays développés face à l'ordre économique international existant. Ce sont eux qui détiennent les clefs qui permettent l'accès au commerce, à la technologie et aux investissements et, en conséquence, ce sont eux qui sont en mesure de faciliter une insertion plus équitable des pays en développement dans le système économique mondial.

Ce n'est pas que nous quémardions des faveurs. Ni que les pays en développement forment un groupe de mendiants, ni que nous demandions la charité. Tout ce que nous demandons, c'est un accès aux marchés pour nos produits, des prix justes, une coopération technologique et des investissements à des conditions équitables.

Il y a quatre ans qu'a été lancé l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour faire face aux problèmes gravissimes relatifs au commerce international.

Deux années plus tard, les objectifs de l'Uruguay Round ont été ratifiés à Montréal, en faisant le bilan à mi-chemin.

Au moins, les résultats de la dernière réunion, au mois de juillet, du Comité de négociations commerciales, organe suprême de l'Uruguay Round que j'ai l'honneur de présider au niveau ministériel, n'ont pas été encourageants. La situation actuelle des négociations se caractérise par la lenteur des progrès et la stagnation dans les domaines les plus importants.

Si la situation actuelle se maintient, on parviendra à la réunion finale des négociations à Bruxelles, en décembre prochain, avec des résultats partiels ou insuffisants. Les pays en développement ont estimé que cela était inacceptable dans une déclaration récente où ils ont signalé que c'étaient les principaux pays industrialisés qui ne facilitaient pas les négociations en faisant preuve d'un manque de souplesse au sujet de plusieurs questions, parmi lesquelles ma délégation a relevé l'accès aux marchés et les questions relatives à l'agriculture.

Dans ce secteur, qui a une très grande importance pour l'Uruguay, le Groupe Cairns, auquel nous participons, a déjà manifesté sa conviction que les négociations ne seraient pas couronnées de succès si l'on ne parvenait pas à un accord satisfaisant en matière agricole. Voilà la position de l'Uruguay. Sans la réussite des négociations agricoles, l'Uruguay Round aura échoué complètement. Nous n'avons pas le choix. Les résultats de l'Uruguay Round doivent être conformes à la Déclaration de Punta del Este qui en a été l'origine et a fixé les objectifs

M. Gros Espiell (Uruguay)

qui devaient être atteints grâce à un processus transparent, sur la base d'un consensus qui, fondé sur le multilatéralisme, permettra d'établir un système commercial plus équitable. L'Uruguay continuera à participer aux efforts visant à réaliser ces résultats.

La paix se construit un peu chaque jour et elle se construit du plus profond du coeur de l'homme pour qu'elle devienne une réalité dans la vie des nations. Comment la construire donc, sans promouvoir l'homme, ses droits fondamentaux, sa dignité et ses valeurs? Comment chercher la paix si l'on ne respecte pas les droits de l'homme et les droits des peuples?

Voilà l'origine ultime de tous les troubles et de toute absence de paix. Respecter et promouvoir les droits de l'homme sont le fondement véritable de la paix.

Tant que dans une partie du monde l'être humain, qu'il soit homme ou femme, formé de chair et d'os, possédant un corps et une âme, l'homme réel, véritable protagoniste du monde et de l'histoire, ne sera pas reconnu et respecté dans sa dignité naturelle, tant que subsistera l'apartheid, tant que sévira le racisme, au sens propre et vrai, sans extrapolations politiques fausses, historiquement et théoriquement, tant qu'existeront les persécutions et les discriminations, tant que l'on ne reconnaîtra pas et que l'on ne garantira pas les droits politiques et qu'il n'y aura pas d'élections périodiques libres, toute promotion de l'homme sera impossible, et tout développement économique, social et culturel de l'être humain sera inconsistant.

Je dois rendre hommage aux efforts de développement que fait le Secrétaire général, illustre Latino-Américain avec lequel j'ai eu l'honneur de collaborer récemment lorsque j'ai été son Représentant spécial pour la question du Sahara occidental. Son action, au cours de l'année qui vient de s'écouler, illustrée brillamment dans le rapport qui a été présenté à l'Assemblée générale, constitue une contribution des plus remarquables envers la paix et la sécurité. Son travail a déjà obtenu des résultats positifs dans certains cas, ou a permis, dans d'autres, de dégager la voie, de signaler les principes et les critères applicables et nous a rapprochés d'une solution juste et pacifique de certaines situations qui exigeaient et exigent toujours d'être résolues.

M. Gros Espiell (Uruguay)

Dans le discours qu'il a prononcé lors de sa prise de fonctions, le Président Lacalle a défini la situation actuelle dans le monde de la façon suivante :

"Nous faisons face actuellement à un monde en pleine fermentation, un monde en perpétuelle mutation. Son trait dominant et sa force motrice, ce sont la liberté de l'individu et l'indépendance des nations, deux termes de l'éternelle équation de l'histoire."

Ce monde en fermentation place les Nations Unies devant des défis d'une intensité historique particulière.

L'Assemblée générale a connu l'année dernière une session très fructueuse, sous la présidence experte de l'Ambassadeur Joseph Garba, du Nigéria, que j'ai grand plaisir aujourd'hui à féliciter pour la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions. Cette année, nous sommes appelés à prendre des décisions sur de nombreuses questions aussi complexes qu'importantes, et ce en des heures très graves où nous devons faire face à des défis qui exigent des solutions immédiates. Votre élection, Monsieur le Président, à la tête de nos délibérations nous permet d'espérer que la présente session sera elle aussi couronnée de succès. Les compétences et la parfaite connaissance des réalités de notre temps que nous vous connaissons, jointes à votre sens de la justice et à votre vocation de conciliateur, vous permettront, j'en suis certain, de mener à bien nos travaux.

Au nom de mon gouvernement, je vous félicite et je vous souhaite plein succès dans votre tâche.*

M. FILALI (Maroc) (interprétation de l'arabe) : Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, j'ai le plaisir d'exprimer mes sincères félicitations à l'Ambassadeur de Maroc à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je suis convaincu que sa compétence et ses capacités, ainsi que sa grande expérience politique et sa connaissance des affaires internationales sont le garant du succès de nos délibérations. Il m'est également agréable de l'assurer que la délégation marocaine est prête à coopérer pleinement avec lui dans l'exécution de sa tâche, en raison notamment des relations d'amitié et de coopération existant entre nos deux pays au niveau bilatéral et de leur concordance de vues dans le cadre du Mouvement des non-alignés et des rencontres des pays du bassin de la Méditerranée.

* M. Fortier (Canada), Vice-Président, assume la présidence.

M. Filali (Maroc)

Je tiens aussi à rendre hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Joseph Garba, pour l'excellente façon avec laquelle il a dirigé les travaux de la dernière session, ainsi qu'à exprimer au Secrétaire général de notre organisation notre profonde reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en vue du règlement des problèmes auxquels notre monde est confronté et pour ses initiatives persévérantes en faveur du renforcement des chances de dialogue constructif entre les Etats, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et pour le triomphe des principes de la Charte des Nations Unies.

C'est également avec un sentiment de joie tout particulier que nous saluons la présence de la délégation de la République soeur du Yémen, après l'heureuse unification qui en a regroupé les deux parties.

Nous souhaitons également la bienvenue au jeune Etat de la Namibie à l'occasion de son admission au sein de notre organisation à l'issue d'une longue lutte, et nous félicitons la délégation du Liechtenstein de son admission parmi nous.

La quarante-cinquième session de l'Assemblée générale se tient dans une conjoncture internationale peu ordinaire et au début d'une ère historique nouvelle pour les relations internationales. Cette session est en effet la première depuis que la guerre froide s'est terminée et que la menace d'anéantissement nucléaire dans le monde a commencé à reculer, menace accrue par les contradictions idéologiques ayant divisé le monde en deux camps antagonistes.

Nous vivons actuellement une situation internationale nouvelle, qui a bouleversé les notions qui, des années durant et tout au long du XXe siècle, ont régi les relations internationales, situation que, l'année dernière encore, personne n'aurait pu imaginer.

Nous ne saurions dire à quel point nous sommes heureux de voir se dessiner une nouvelle ère de concorde, qui éloigne l'humanité du spectre de la destruction globale, qui mette un terme à l'âpre conflit entre l'Est et l'Ouest avec ses répercussions négatives sur les relations internationales, et qui inaugure un nouveau chapitre de l'histoire du monde.

Nous sommes néanmoins amenés à nous demander si les résultats positifs obtenus à la faveur de la détente internationale entre l'Est et l'Ouest signifient réellement la fin des problèmes dont souffre la majorité écrasante des habitants de la planète et si le monde en développement profitera réellement de cette évolution ou bien s'il va continuer à vivre en marge des relations internationales.

M. Filali (Maroc)

Si nous nous posons de telles questions, c'est en raison de l'inquiétude profonde que nous ressentons en constatant que la mentalité qui inspire les relations internationales, en particulier celles de caractère économique, est restée pratiquement la même et que les méthodes de règlement des problèmes n'ont pas changé non plus.

Pendant, guidés par l'esprit d'optimisme qui nous anime, nous formulons le voeu que, très prochainement, l'on s'oriente vers une coopération économique et une véritable coordination entre tous les Etats, du Nord comme du Sud, dans le cadre d'un nouveau dialogue Nord-Sud qui se verrait attribuer une priorité particulière, de façon à empêcher une nouvelle aggravation des crises chroniques de sous-développement, avec les graves conséquences que cela implique.

D'un autre côté, nous assistons depuis près d'un an à un rehaussement du rôle politique de l'Organisation des Nations Unies, rôle qui s'est renforcé de façon très visible dans la sphère des relations internationales. Il semblerait même que ce rôle s'oriente vers la réalisation des objectifs envisagés par les auteurs de la Charte des Nations Unies lors de la Conférence de San Francisco de 1945. Tout en exprimant notre satisfaction devant cette évolution positive, nous estimons qu'après bientôt un demi-siècle d'existence, le système des Nations Unies a besoin d'un réexamen approfondi.

M. Filali (Maroc)

Car le monde qui a établi la Charte des Nations Unies en 1945, par ses Etats, ses peuples, son économie, ses croyances, ses intérêts et ses priorités, n'est plus le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Le nombre des Etats Membres a passé de 50 à 159 Etats et le champ de leur représentation, limité à l'origine, s'est étendu pour couvrir presque tous les coins de la planète.

Il en résulte des situations nouvelles et des changements sur tous les plans, politique, économique et social, auxquels notre organisation se doit de s'adapter si elle veut vivre dans son temps et devenir une organisation dotée d'une efficacité réelle. Ce qui nécessite l'introduction de réformes globales de l'Organisation des Nations Unies portant sur ses méthodes, ses structures et ses moyens de travail.

Qui, parmi nous, en effet, ne sait que la plupart des résolutions des Nations Unies restent lettre morte sans que personne s'en soucie et que les sessions ordinaires et extraordinaires ne produisent que des documents présentant bien, mais sans véritable contenu pratique, ce qui est de nature à porter atteinte à la crédibilité et à l'utilité de notre organisation et à conduire à l'aggravation des crises chroniques que connaissent plusieurs régions du monde.

Nous avons donc l'obligation de remédier à cette situation d'une façon sérieuse et décisive pour que l'Organisation des Nations Unies devienne la conscience vive du monde.

Le fait que les centres de prise des grandes décisions déterminantes qui influent considérablement sur la vie de la population mondiale sur les plans politique, économique et social ont été laissés en dehors du système des Nations Unies, n'a fait qu'affaiblir davantage le statut de l'Organisation des Nations Unies. Cela constitue une contradiction flagrante que nous nous devons de surmonter par le moyen d'une réflexion visant la mise sur pied d'un nouvel ordre qui prendrait en considération les intérêts légitimes de la population mondiale sans préférence ni discrimination.

Durant ces dernières années, nous avons tous aspiré à une amélioration de la situation des pays en développement et à un essor de leur économie ainsi qu'à une élévation de leur niveau de vie et de leurs conditions sociales. Mais nous ne pouvons que regretter de voir les pays en développement s'appauvrir de plus en plus. Comment en serait-il autrement alors que tout récemment encore 11 nouveaux

M. Filali (Maroc)

pays se sont ajoutés au nombre des pays les moins avancés du monde. Tout cela, en fait, tient à un environnement économique inique à l'égard des droits du monde en développement.

Alors que l'Europe connaît des changements profonds en faveur de ses peuples et que la prospérité et le bien-être du reste des peuples avancés ne font que s'accroître encore davantage, nous voyons les pays en développement prendre la voie d'un sous-développement économique de plus en plus marqué. En effet, en dépit de la session extraordinaire que notre assemblée a tenue sur le redressement de la situation économique critique en Afrique, par exemple, nous constatons que ce jeune continent s'enfonce davantage dans ses problèmes économiques, accablé qu'il est sous les lourds fardeaux de la pauvreté et de l'endettement.

Le Maroc, qui a toujours foi dans les vertus du dialogue constructif et dont la politique extérieure est empreinte d'optimisme, garde l'espoir de voir les pays riches, inspirés par l'esprit de la détente internationale et son impact positif sur leurs économies, accéder aux revendications légitimes des pays en développement.

Au milieu de tous les problèmes que connaît le monde et auxquels il s'efforce de trouver des solutions appropriées, les pays du Maghreb arabe ont estimé que la meilleure façon de relever les défis de notre époque consiste à oeuvrer collectivement au moyen de la création d'une union entre eux.

Le Royaume du Maroc accorde à cette action maghrébine commune une prééminence particulière, en vue de la construction d'un édifice maghrébin robuste fondé sur des bases solides de coopération et de coordination positives et sincères dans les domaines les plus divers.

Nul besoin de rappeler que les relations étroites qui lient les pays du Maghreb arabe ne datent pas d'aujourd'hui. Ce sont des relations anciennes enracinées depuis de longs siècles dans le terreau d'un passé commun, les Maghrébins ayant toujours partagé la même langue, la même religion, la même histoire et le même destin.

Plus récemment, cette unité s'est confirmée à travers la lutte armée commune que les pays du Maghreb arabe ont menée pour leur libération du joug du colonialisme, lutte qui, dans ses aspects politiques, se fondait sur l'édification d'un Maghreb arabe uni.

Si tous ces facteurs peuvent être considérés comme des composantes de l'unité maghrébine, l'avènement de l'ère des grands regroupements que nous vivons

M. Filali (Maroc)

aujourd'hui impose aux pays rapprochés - comme les pays du Maghreb - d'établir entre eux une communauté intégrée et une coordination à même de les aider à faire face aux défis de notre temps.

L'institution de l'Union du Maghreb arabe, dont les fondements juridiques et les structures opérationnelles ont été fixés par le Traité fondamental de Marrakech de 1989, était un impératif répondant aux intérêts des peuples de la région au niveau interne aussi bien qu'international, et notamment dans leurs rapports avec leurs voisins des Etats de la Communauté économique européenne, laquelle est liée à la région du Maghreb arabe par d'étroites relations historiques et économiques ainsi que par des intérêts communs importants.

Nous sommes persuadés que les nombreuses et importantes réalisations accomplies sous l'égide de cette union vont se multiplier et se consolider grâce à la conviction des Maghrébins eux-mêmes que leur progrès sur tous les plans, politique, économique et social, est tributaire de cette union, et que leur stature et leur prospérité ne passent que par leur action collective commune.

Nous n'avons pas le moindre doute que les résultats de ce processus ne manqueront pas de se répercuter positivement sur les relations de fraternité et de solidarité entre les Etats du Maghreb, dans l'intérêt de leurs peuples et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le Maroc est également lié étroitement aux autres parties du monde arabe par des liens solides de religion, de sang, de parenté, d'histoire et de destin commun. De ce fait, étant directement sensible à tout événement survenant dans le monde arabe, il s'efforce toujours d'apporter sa contribution à l'élaboration du destin arabe commun.

Il n'est donc point étonnant que le Maroc consacre une large part de ses préoccupations aux affaires arabes. En témoigne la tenue sur son sol d'un grand nombre de conférences au sommet arabes et autres.

M. Filali (Maroc)

Le monde arabe traverse ces jours-ci une des crises les plus graves et les plus sombres de son histoire moderne en raison de l'invasion du Koweït par les forces armées iraqiennes et des conséquences qui en ont découlé.

Depuis le début des années 80, la région du golfe Arabe a connu une situation d'instabilité résultant de la guerre entre l'Iraq et l'Iran et de ses répercussions négatives sur les conditions de sécurité dans le Golfe. Le monde a été soulagé lorsque cette guerre s'est terminée le 18 juillet 1988, en application de la résolution 598 (1988) du Conseil de sécurité. Le monde arabe a commencé alors à envisager avec optimisme un rétablissement de la sécurité dans la région et un avenir meilleur pour les relations interarabes.

Au cours de cette période, le Maroc a pleinement assumé son rôle arabe positif, déterminé par sa politique arabe, qui fait passer les principes avant les intérêts, et motivé par un désir sincère de créer une véritable coopération arabe grâce à une solidarité arabe effective exempte de toute ambition politique, économique ou autre. Feu S. M. Mohammed V, Roi du Maroc, avait résumé les caractéristiques de base de la politique arabe du Maroc en ces quelques mots éloquentes, prononcés lors de sa visite au Liban en 1960, à l'adresse des pays du Moyen-Orient : "Notre rapprochement tient à notre éloignement".

Mais le calme et la paix étaient à peine revenus dans la région du Golfe que la situation s'est à nouveau détériorée lorsque les relations régionales ont été obscurcies par un différend marginal entre l'Iraq et le Koweït, sur lequel aussi bien les Etats arabes que les médiateurs arabes et les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se sont penchés en vue de le contenir et de le circonscrire.

En fait, une solution partielle a pu être apportée à ce différend à Genève, dans le cadre de l'OPEP. Les Arabes se sont ensuite mobilisés en vue de trouver une solution aux aspects non réglés du différend, notamment lors de la rencontre qui a eu lieu à Djedda, en Arabie saoudite, le 1er août 1990, entre les deux parties et qui a abouti à un accord pour poursuivre ultérieurement le dialogue.

Le monde arabe et la communauté internationale ont été surpris par l'invasion de l'Etat du Koweït perpétrée par l'armée iraqienne le 2 août 1990 et par l'annexion subséquente de ce pays par nos frères iraqiens.

Le Maroc, qui a toujours entretenu, et continue d'entretenir, de solides liens de fraternité avec les deux pays frères d'Iraq et du Koweït, et qui entretient avec

M. Filali (Maroc)

aux des relations fondées sur le respect mutuel, ne peut qu'exprimer son regret devant ces événements. Le Koweït est un Etat souverain, membre de la Ligue des Etats arabes et Membre de l'Organisation des Nations Unies. On ne saurait donc admettre ce fait accompli contraire à la légalité internationale, d'autant que nos frères iraqiens n'ont pas eu recours aux moyens habituels de règlement pour résoudre leur différend avec le Koweït. Ces problèmes auraient dû en effet être examinés dans le cadre de la Charte de la Ligue des Etats arabes, au moyen de l'arbitrage ou de la médiation arabe.

Cet acte a déclenché une crise grave et sans précédent qui a suscité chez les Etats de la région une angoisse réelle pour leur avenir. Elle les a incités à prendre des mesures exceptionnelles et à faire appel, dans l'exercice de leur souveraineté, à l'aide arabe et étrangère. De ce fait, le monde arabe s'est trouvé dans une impasse embarrassante : le problème a pris une dimension internationale et des flottes de guerre et des forces armées étrangères ont afflué dans la région.

Le Maroc est très sincèrement soucieux et désireux de trouver un moyen permettant à ses frères de s'entendre. Nous demeurons convaincus qu'une solution arabe constitue la voie la plus sûre de circonscrire cette crise, car la sagesse arabe a réussi, dans le passé, à régler les grandes crises qu'a connues le monde arabe. C'est sur cette toile de fond que s'est tenu à Rabat, le 19 septembre dernier, un mini-sommet arabe réunissant S. M. le Roi Hussein de Jordanie, S. M. le Roi du Maroc et S. E. M. Chadli Benjedid, Président de la République algérienne, en vue de trouver une solution à cette crise.

Ce fut là une autre tentative arabe pour résoudre la crise. Le Maroc voudrait réaffirmer à cet égard qu'il reste disposé à contribuer effectivement à tout effort visant à trouver une solution pacifique à ce problème.

Nous pouvons, si les bonnes intentions prévalent et s'il existe une volonté politique, mettre un terme à ce glissement périlleux vers la guerre grâce à une solution fondée sur le retrait de l'Iraq du territoire koweïtien, le respect de la légalité internationale et la réinstitution du Gouvernement légal du Koweït, ainsi que sur la prise en considération des intérêts vitaux des deux parties. Dans ce cadre, il serait possible d'examiner toutes les revendications légitimes.

Par ailleurs, il ne faut pas ignorer le lien existant entre cette crise et la situation instable qui règne au Moyen-Orient ou les troubles permanents que connaît la région depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En effet, cette région n'a

M. Filali (Maroc)

cessé d'être un foyer de conflits militaires et politiques et un champ de combat où affluent, en raison du conflit arabo-israélien, les armements les plus modernes en provenance de l'Ouest et de l'Est. La conjoncture actuelle pourrait nous donner l'occasion de réfléchir aux solutions appropriées à apporter à tous les problèmes du Moyen-Orient et, en premier lieu, à la question de Palestine, qui, si elle n'est pas réglée rapidement et équitablement, continuera de receler une série de bombes à retardement dont l'explosion menacera la paix mondiale.

Cela fait plus de 23 ans maintenant qu'Israël occupe des territoires arabes. Tout au long de cette période, la communauté internationale et les Nations Unies ont été dans l'incapacité, en raison de l'intransigeance d'Israël, de faire appliquer les résolutions qu'elles ont adoptées en vue de mettre un terme à cette occupation. A cet égard, le Maroc a déployé d'innombrables efforts, pendant l'année écoulée, pour apporter sa contribution à la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient. Ainsi, c'est sur le sol marocain que s'est tenu le Sommet historique de Fez, en 1982. Le résultat de ce sommet fut l'adoption d'un plan arabe pratique, très applaudi, pour le règlement du problème.

Cette orientation vers le règlement souhaité s'est consolidée à la suite de la décision historique adoptée par le Conseil national palestinien à Alger en 1988 et des engagements pris par le Président de l'Etat de Palestine à la réunion de l'Assemblée générale tenue à Genève au mois de décembre de la même année.

En outre, le Sommet arabe extraordinaire tenu l'an dernier à Casablanca a réaffirmé l'attachement des pays arabes à un règlement pacifique sur la base de la légalité internationale. Il a également appelé à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, en vue de trouver une solution fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

M. Filali (Maroc)

Mais ce cheminement vers un règlement n'a pu progresser d'un seul pas à cause de l'absence d'une volonté politique israélienne de se mouvoir à sa rencontre et du refus par Israël du principe d'une conférence internationale, et de son déni des droits légitimes du peuple palestinien. Bien plus, les choses n'ont fait que se compliquer encore davantage lorsque des milliers de Juifs soviétiques ont commencé à émigrer vers les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés, de telle sorte que l'on s'attend à ce que leur nombre atteigne bientôt un million de personnes.

L'on ne peut, à vrai dire, que se demander où tous ces gens-là vont habiter et s'il n'entre pas dans les intentions d'Israël de les installer dans les territoires occupés au détriment de leurs habitants légitimes, et de créer un nouveau fait accompli sur le terrain, qui réduirait à néant les possibilités de solutions proposées.

Cette nouvelle situation, si elle devait se prolonger, ne pourrait que conduire au déclenchement d'une nouvelle grande crise dans la région du Moyen-Orient, comme la région n'en a jamais connue de pareille dans le passé, eu égard à l'extrême gravité de ses conséquences.

Il n'est donc point étonnant que se poursuive l'Intifada du peuple palestinien, qui en est presque à sa troisième année, et qui exprime la détermination du peuple de Palestine d'arracher ses droits légitimes inaliénables, dont le droit à l'autodétermination et à l'établissement sur son sol de son Etat indépendant à l'instar de tous les peuples de la terre qui ont obtenu, au cours des dernières décennies, leur indépendance et leur souveraineté.

Quant au Liban frère, il est devenu - par suite des conséquences de la crise du Moyen-Orient - un théâtre sanglant de déchirements politiques et intercommunautaires rarement vus dans le monde, après avoir été le berceau de la fraternité et de la coexistence entre toutes les communautés, les religions et les croyances.

Le Maroc, en sa qualité de coprésident du Comité tripartite, se réjouit de voir que l'Accord de Taëf est en train d'être mis en application. La meilleure preuve du caractère réel et global de cette mise en oeuvre et des étapes qui en découlent en vue du rétablissement de la sécurité, de la paix civile et de la concorde nationale dans le pays frère meurtri est, en fait, fournie par les décisions prises tout récemment par le Parlement libanais et qui visent la réforme des structures de l'Etat.

M. Filali (Maroc)

Le Maroc, en tant que partie du continent africain, accorde une grande attention aux problèmes de l'Afrique et contribue à l'élaboration de son destin et à l'orientation de son avenir. Ce continent a connu au cours de la dernière session d'importants développements politiques positifs, dont le principal a été l'indépendance de la Namibie au mois de mars dernier. Mon pays a salué, en son temps, cet événement et a souhaité au peuple namibien frère le progrès et le bonheur dans le cadre de sa souveraineté nationale retrouvée.

Le Maroc a salué également les récents développements dans l'Etat sud-africain visant l'instauration d'un nouveau régime où serait éliminée toute trace de discrimination raciale. Cette évolution a été inaugurée par la libération du militant Nelson Mandela et la levée de l'interdiction du Parti de l'African National Congress et des autres partis politiques, ainsi que la réduction du champ d'application des lois d'exception. A cet égard, le Maroc encourage le Gouvernement du Président De Klerk d'aller de l'avant dans la politique de dialogue et de réforme à condition qu'elle conduise à l'éradication de toute trace du système d'apartheid en Afrique du Sud.

Le Maroc a toujours été le plus fervent croyant parmi les Etats en la vertu du dialogue et dans la nécessité de rechercher des solutions aux problèmes par des moyens pacifiques. C'est la raison pour laquelle le Maroc a été une terre de rencontres visant à faire prévaloir la sagesse de l'échange de vues et de la compréhension entre les parties en conflit.

Dans ce contexte, le Maroc ne peut qu'exprimer sa profonde satisfaction devant la décision prise par les deux pays frères, la Libye et le Tchad, de soumettre leur différend territorial à la Cour internationale de justice, et ce à la suite de leur réunion au sommet tenue récemment à Rabat. Il s'agit là, à notre avis, d'une décision sage que le Maroc a longtemps appelée de ses vœux et en faveur de laquelle il s'est employé à convaincre les deux parties.

De même, nous formulons l'espoir de voir s'instaurer la concorde, l'harmonie et la réconciliation nationale en Angola. Le Maroc a déployé, à cet effet, des efforts en accord avec les parties concernées, et il poursuivra son action dans ce sens en espérant que les parties parviendront à des solutions qui garantissent au peuple angolais l'unité, le progrès et la prospérité. Tel est le souhait du Maroc et à la réalisation duquel il s'efforce.

M. Filali (Maroc)

Quant au litige entre la Mauritanie et le Sénégal, il s'agit là d'un douloureux différend qui a affecté très profondément le Royaume du Maroc, les parties au conflit étant des frères et des amis liés au Maroc par les relations les plus étroites fondées sur les bases d'une histoire commune ou sur les liens de religion, de sang et de parenté.

Le Maroc s'est empressé, dès le premier jour de l'éclatement de ce différend, afin de diminuer son impact sur les populations des deux pays, d'établir un pont aérien entre les deux capitales, Nouakchott et Dakar, en vue d'en évacuer les victimes. En outre, il était le premier pays à prendre l'initiative de circonscrire ce différend et à contribuer à lui trouver une solution juste et rapide. Le Maroc a conduit, à cet effet, une délégation de l'Union du Maghreb arabe qui a tenté de contenir ce conflit et de réconcilier les deux parties.

Malgré les obstacles rencontrés par les tentatives de règlement, le Maroc, qui a toujours privilégié les principes du dialogue et d'entente, reste disposé à jouer encore un nouveau rôle en vue de la réconciliation et du retour à la sérénité dans les relations de ces deux pays frères.

Le Maroc salue les développements positifs intervenus récemment en Asie, en particulier le retrait des forces soviétiques du territoire de l'Afghanistan, l'ébauche en Corée d'un dialogue utile entre le Nord et le Sud et l'Accord auquel est parvenu le Conseil de sécurité pour régler le problème du Cambodge.

Le Maroc salue également le retour de la concorde au sein des pays d'Amérique latine, et tout particulièrement les pays d'Amérique centrale, car le Maroc peut être considéré comme le pays arabe le plus proche de l'Amérique latine, à laquelle le lient des relations d'histoire et de civilisation. Le Maroc se réjouit de la voir retrouver la voie de l'entente et du progrès, et exprime sa volonté d'élargir le domaine de coopération avec elle et de multiplier les contacts existants avec ses pays et ses gouvernements.

Le Maroc est le pays du monde arabe et de l'Afrique le plus proche du continent européen. Cette proximité géographique et cette réalité lui ont toujours dicté comme une nécessité de suivre avec beaucoup d'attention ce qui se passe en Europe, d'autant plus que plusieurs de ses intérêts fondamentaux s'y trouvent attachés.

M. Filali (Maroc)

Aussi le Maroc a-t-il suivi avec le plus grand intérêt les changements radicaux survenus dernièrement sur la scène européenne tant aux niveaux politique qu'économique et social, et qui ont modifié le cours de l'histoire de ce continent. A cet égard, il se félicite tout particulièrement de l'unification des deux Allemagne, et de l'engagement de la plupart des pays de l'Europe de l'Est dans une nouvelle voie axée sur la démocratie pluraliste et la liberté économique.

M. Filali (Maroc)

Le Maroc n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction devant cette évolution, et il a même tenu à contribuer à sa consolidation en participant au Fonds de la Banque européenne de reconstruction et de développement destiné à la relance du développement économique de ces pays.

Le Maroc a suivi également avec beaucoup d'intérêt, les développements qu'a connus la Communauté économique européenne, en vue de la création d'un marché unique comme prélude à l'instauration d'une union politique. Il va sans dire que les nombreux rapports qui le lient aux pays membres de la CEE - et qui sont des rapports importants et historiques - font que le Maroc reste très sensible à ces développements qui visent à apporter des bienfaits aux peuples des Etats de la Communauté et à accroître leur bien-être, leur postérité et leur développement.

Il est naturel qu'il résulte de cela une situation meilleure de sécurité, de stabilité et de progrès pour l'ensemble de l'Europe et en particulier pour la rive nord du bassin de la Méditerranée.

Le Maroc, qui oeuvre pour la consolidation de ses rapports d'amitié, de coopération et de bon voisinage avec ses voisins du continent européen, formule le vœu de voir les bienfaits de cette prospérité, de cette sécurité et de ce progrès s'étendre à l'ensemble de la scène méditerranéenne, du nord au sud.

Parmi les sujets soumis à la présente session, il en est un qu'il est convenu d'appeler la question du Sahara occidental. Cette question, comme on le sait, est en relation directe avec les intérêts fondamentaux et le destin même du Royaume du Maroc. Nonobstant ces considérations, le Maroc a répondu aux efforts et aux bonnes intentions ayant pour but de trouver à ce conflit une solution dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Aussi, le Maroc a-t-il donné son accord de principe aux propositions faites par le Secrétaire général des Nations Unies en août 1988, dans le cadre de ses bons offices, en vue de parvenir à un règlement du problème et, après avoir salué cette initiative, a-t-il poursuivi le dialogue à ce propos avec le Secrétaire général.

Depuis, le Secrétaire général a rendu visite à plusieurs reprises au Maroc où il a eu des entretiens constructifs et positifs, qui l'ont aidé à aller de l'avant dans ses efforts de bons offices, le Maroc n'ayant rien ménagé pour faciliter sa mission et pour coopérer sincèrement avec lui afin de parvenir à une solution définitive du problème dans les plus brefs délais.

M. Filali (Maroc)

Un nouveau développement est survenu récemment à ce sujet, lorsque le Secrétaire général a présenté des propositions de règlement pratiques. S. M. le Roi Hassan II a adressé, le 30 juillet 1990, une lettre au Secrétaire général clarifiant les positions du Maroc quant à ces propositions.

Le Maroc voit l'avenir avec beaucoup d'espoir et d'optimisme et reste animé par le même esprit que par le passé, s'agissant de préparer les meilleures conditions en vue de parvenir au règlement escompté.

La délégation du Royaume du Maroc souhaiterait souligner, en cette enceinte, l'attachement du Maroc à la continuation du dialogue constructif avec le Secrétaire général et sa disposition à poursuivre sa coopération sincère avec lui.

Tout au long des années du XXe siècle, l'humanité a été éprouvée par des événements d'une importance considérable, qui ont influé sur le cours de la vie sur notre planète, soit négativement soit positivement. L'on pourrait ainsi dire, dès à présent, que le XXe siècle, avec tout son mal et tout son bien, est bel et bien terminé et que les pensées de l'humanité ont commencé à se tourner vers le XXIe siècle avec beaucoup d'espoir. Il est de bon augure de constater que tout le monde s'apprête à accueillir le nouveau siècle avec un esprit positif empreint d'optimisme pour faire face aux défis fondamentaux qu'il est inévitable de relever si nous voulons commencer à nous engager dans la voie qui conduit au bonheur de l'humanité.

Parmi tous ces défis, les principaux, à notre avis, consistent à éliminer le sous-développement dans le monde en développement, à donner un nouvel essor au développement humain et à sauver les sociétés humaines contemporaines de toutes les maladies et les crises psychiques, culturelles et morales dont elles souffrent.

Nous entretenons l'espoir d'être à la hauteur de ces défis afin de créer un monde digne de l'humanité, et de léguer aux générations montantes un héritage social, moral et de civilisation qui aille de pair avec les éblouissantes réalisations scientifiques et technologiques de ce siècle, qui demeurent sans pareil dans toute l'histoire de l'humanité.

M. SY (Sénégal) : Monsieur le Président, la délégation sénégalaise vous félicite très chaleureusement de votre brillante élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Ce choix judicieux est, au-delà de l'hommage ainsi rendu à votre pays pour son attachement à la paix et à la justice, une consécration de votre longue expérience des questions internationales et de vos qualités intellectuelles, humaines et morales.

M. Sy (Sénégal)

Certes, nous aurons, au cours de cette session, à relever des défis de taille, mais nous sommes convaincus que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

Vous pourrez compter sur la disponibilité de la délégation sénégalaise à vous assister, au mieux de ses modestes possibilités, dans votre délicate mission.

A votre illustre prédécesseur, le général de division Joseph Garba, Ministre d'Etat du Nigéria, je voudrais réaffirmer la satisfaction de ma délégation pour la manière efficace et habile avec laquelle il a conduit les travaux de la quarante-quatrième session ordinaire et ceux des seizième, dix-septième et dix-huitième sessions extraordinaires de notre assemblée. Il a ainsi fait honneur à l'Afrique tout entière.

Qu'il trouve ici l'expression renouvelée des chaleureuses et sincères félicitations de ma délégation.

Il m'est également agréable de saluer les efforts constants que déploie le Secrétaire général, Monsieur Javier Pérez de Cuéllar, pour favoriser partout dans le monde la paix et la sécurité et donner à l'ONU l'image renforcée d'une organisation toujours plus forte et crédible, parce que capable de dire le droit et de défendre l'indépendance et la souveraineté de ses Membres.

Je voudrais aussi souligner, pour m'en féliciter, le caractère chaque jour plus universel de notre organisation. La présence de la Namibie et du Liechtenstein au sein de cette assemblée, présence que nous saluons avec joie et fierté, en constitue une nouvelle et éclatante illustration.

M. Sy (Sénégal)

La Namibie, aujourd'hui indépendante, a besoin du soutien constant de la communauté internationale pour résoudre, entre autres, les problèmes liés à la restructuration de son économie et à la restauration de son intégrité territoriale. Ce soutien lui est acquis de la part du Sénégal et nous ne doutons pas que les Nations Unies qui, à travers notamment son Conseil de la Namibie, ont joué un rôle déterminant dans le processus d'indépendance de ce pays, lui apporteront tout l'appui souhaité.

Je voudrais enfin saluer la présence parmi nous du Yémen réunifié et saisir l'occasion pour renouveler nos vœux les plus sincères de stabilité et de prospérité au peuple yéménite.

Hier, 3 octobre, une page cruciale de l'après-guerre a été tournée avec l'unification pacifique de l'Allemagne. Cet événement historique qui constitue un symbole de réussite et de dynamisme doit marquer l'aube d'une ère nouvelle où la coopération et l'entente prendront désormais le pas sur les vieilles confrontations à l'échelle planétaire.

Aussi, la concertation sans précédent qui s'est substituée aux antagonismes irréductibles entre surpuissances annonce-t-elle l'avènement d'un ordre politique nouveau. Le vent de la liberté qui commençait déjà à souffler sur l'Europe de l'Est au cours de notre dernière session s'est amplifié et propagé. Dans le même temps, des portes se sont ouvertes sur la solution de bon nombre de conflits régionaux et se sont aussi entrouvertes sur le règlement de certains autres.

Aujourd'hui plus que jamais, l'espoir est permis de voir naître un nouvel ordre mondial porteur de solutions des conflits par une diplomatie multilatérale au service de notre sécurité commune.

Mais, d'espoir seulement il s'agit, et non pas encore de réalité, car l'avènement d'un monde de paix, de solidarité et de justice n'est pas encore acquis. L'on pourrait même dire que le doute gagne les esprits avec la résurgence des problèmes de nationalités par-ci; la persistance de conflits anciens qui continuent d'échapper à tout projet de solution par là; des guerres civiles et des menaces de conflits religieux ailleurs. La paix globale et la sécurité collective demeurent encore des objectifs pour lesquels beaucoup d'efforts restent à faire.

Un tragique rappel vient de nous en être fait par les événements du Golfe. Là-bas, au mépris du droit international et en violation des dispositions de la

M. Sy (Sénégal)

Charte des Nations Unies, un pays, l'Iraq, en a envahi un autre, le Koweït, et a décidé de l'annexer purement et simplement. Le Sénégal, qui a réprouvé et condamné cet acte inadmissible, s'est déjà conformé à toutes les résolutions du Conseil de sécurité et voudrait réitérer ici son ferme engagement à appuyer toutes autres mesures prises dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre fin à l'agression perpétrée contre la souveraineté et l'indépendance du Koweït, Etat auquel le Sénégal est lié par d'étroites et solides relations d'amitié et de coopération.

Mettre fin à cette agression c'est, à la fois, assurer le retrait inconditionnel des troupes iraqiennes du Koweït occupé, restaurer le Gouvernement légitime de ce pays dirigé par S. A. l'Emir Cheikh Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, et obtenir la libération immédiate de tous les otages étrangers.

Au nom du droit à la légitime défense que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les Etats Membres, l'Arabie saoudite a le droit de faire appel à la communauté internationale pour l'aider à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. C'est pour répondre à l'appel de ce pays ami, avec lequel le Sénégal entretient des relations privilégiées, et pour participer avec le concert des nations au respect du droit que le Président Abdou Diouf a décidé d'y envoyer un contingent militaire.

Il est, au demeurant, réconfortant de voir que cette crise semble avoir fortifié la communauté internationale dans sa détermination de consolider et de renforcer les acquis encore fragiles obtenus tout au long de ces derniers mois et qui concernent en particulier deux domaines essentiels : celui de l'autodétermination des peuples et celui du respect et de la promotion des droits de l'homme dans le monde.

Consolider et renforcer ces acquis, c'est aussi résoudre les conflits qui s'éternisent et qui constituent autant de défis à l'instauration d'un ordre politique nouveau capable de promouvoir la paix et la sécurité sur l'ensemble de la planète.

Pour certains conflits, comme ceux du Sahara occidental et du Cambodge, des progrès encourageants ont été enregistrés sur la voie de solutions parrainées par les Nations Unies. Le Sénégal s'honore d'avoir pu jouer un rôle d'avant-garde dans ces deux cas, grâce à la confiance qui lui a été régulièrement renouvelée pour présider le Comité spécial des Nations Unies sur le Kampuchea et grâce à

M. Sy (Sénégal)

l'initiative de son chef d'Etat, le Président Abdou Diouf, qui, en sa qualité de Président en exercice de l'OUA, avait initié le processus de négociations sur le Sahara occidental en coopération avec le Secrétaire général des Nations Unies. Je voudrais réaffirmer toute la disponibilité de mon pays à continuer à apporter sa contribution à l'aboutissement des processus en cours.

S'agissant du Cambodge, nous nous félicitons de l'accord intervenu à Jakarta, le 10 septembre dernier, pour la mise sur pied d'un conseil national suprême et nous formons des souhaits pour que les parties au conflit saisissent cette occasion historique pour s'engager dans la voie de la réconciliation nationale.

Pour d'autres conflits, comme celui de l'Afrique du Sud, l'on semble être à l'aube d'une ère nouvelle, mais les fondements du système d'apartheid sont toujours en place.

La libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction qui frappait les mouvements politiques, dont l'ANC et le PAC, l'amorce d'un dialogue en vue du démantèlement de l'apartheid sont assurément autant de faits qui traduisent une évolution qu'il convient d'encourager. Toutefois, le maintien des lois répressives, le recours à la division et son corollaire - l'escalade de la violence -, qui constituent autant de menaces à la poursuite du dialogue politique, requièrent toute la vigilance de la communauté internationale qui doit veiller à maintenir la pression sur le régime sud-africain jusqu'à ce que le processus déclenché se consolide pour aboutir à l'éradication définitive du système d'apartheid.

Le Sénégal, qui a été à l'origine de la décision prise, le 24 février dernier par le Conseil des ministres de l'OUA, de recommander aux Etats Membres la commémoration, le 11 février de chaque année, de la "Journée Mandela", en reconnaissance des sacrifices consentis par ce combattant de la liberté, voudrait réaffirmer son engagement constant à oeuvrer à l'éradication de ce crime contre l'humanité.

Dans la péninsule coréenne, le processus de réunification pacifique, que mon pays a toujours appelé de tous ses vœux, semble avoir marqué un certain progrès avec la récente rencontre entre les deux Premiers Ministres de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. Notre espoir est que cette rencontre soit suivie d'autres pour que la Corée puisse enfin retrouver son unité.

M. Sy (Sénégal)

A cet égard, et s'agissant de la représentation adéquate de la Corée au sein de notre organisation, le Sénégal réaffirme son attachement au principe de l'universalité, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

A côté de ces conflits pour la solution desquels pointent des lueurs d'espoir, d'autres, par contre, et à notre grand regret, s'éternisent, voire s'aggravent.

Il en est ainsi de la question de Palestine qui continue à défier la conscience universelle. Mon pays, qui préside le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déjà, avec d'autres, défini les principes sur lesquels doit s'appuyer tout projet de solution en même temps que le cadre dans lequel doit s'inscrire un règlement global. Aujourd'hui, notre vœu le plus ardent est que, à la faveur du consensus qui existe sur la crise du Golfe, le Conseil de sécurité prenne les mesures qui s'imposent pour parvenir à mettre un terme au conflit du Moyen-Orient en rétablissant le peuple palestinien dans ses droits inaliénables et en convoquant une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), légitime et unique représentant du peuple palestinien.

En ce qui concerne le Liban, dont la situation est profondément angoissante, nous lançons un appel pressant pour que ce pays meurtri et déchiré retrouve son unité en dehors de toute ingérence étrangère.

S'agissant du problème chypriote, nous encourageons le Secrétaire général des Nations Unies à poursuivre ses efforts en vue de mettre son plan d'action en conformité avec la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité.

A propos de l'Afghanistan, il existe aujourd'hui un consensus international pour une solution négociée. Tous nos efforts devraient donc tendre vers l'ouverture d'un processus interne qui permettrait au peuple afghan d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

Qu'il me soit permis, à ce stade, de dire quelques mots sur deux problèmes qui se situent dans notre région de l'ouest de l'Afrique.

Il y a d'abord la guerre civile qui fait rage au Libéria et nous afflige au plus haut point. Cette guerre, mon pays la déplore. Les souffrances du peuple frère du Libéria n'ont que trop duré. Il est donc temps, à l'occasion d'un sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

M. Sy (Sénégal)

(CSDEAO) qu'il est urgent de convoquer, que tous les pays de la région s'investissent collectivement dans la recherche d'un règlement pour permettre à ce pays frère de recouvrer son unité et sa souveraineté et à ses fils enfin réconciliés de se consacrer à la reconstruction de son économie dévastée. Le Sénégal s'y emploie en espérant que, le moment venu, la communauté internationale ne ménagera pas son aide au Libéria.

En ce qui concerne le différend qui nous oppose à la Mauritanie voisine, le Sénégal, par ma voix, voudrait réaffirmer sa détermination d'oeuvrer inlassablement pour trouver une solution globale et négociée, solution qui permettrait entre autres de lever les obstacles que ce malheureux conflit a dressés sur la voie de la poursuite de l'intégration sous-régionale.

Je voudrais, par la même occasion, réitérer toute notre confiance et notre disponibilité à l'égard du Comité de médiation que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a mis en place. C'est la même disposition d'esprit qui nous habite face aux initiatives fort appréciées des pays amis.

Une approche de la problématique de la paix et de la sécurité internationales devrait, pour être globale, tenir également compte d'un équilibre dans le développement. A cet égard, le Président Abdou Diouf, alors Premier Ministre, déclarait déjà, en 1979 :

"Assurément, nous estimons louables les efforts faits pour éteindre tous les foyers de tension dans le monde, pour faire taire les canons, arrêter les combats. Mais notre conviction est que même si - et nous le souhaitons ardemment - les conflits actuels prenaient fin demain, le monde vivrait encore au bord du gouffre de la guerre tant que l'écart entre les nations riches et les nations pauvres, loin de diminuer, continuerait à croître, rejetant irrémédiablement dans un désespoir sisyphien tant de peuples qui, pourtant, font de louables efforts pour émerger."

Onze ans après, cette déclaration est toujours d'actualité puisque jamais autant que maintenant la situation économique et sociale des deux tiers de l'humanité n'aura suscité constats plus décevants, interrogations plus angoissées et projections plus pessimistes.

Malgré les courageuses mesures d'assainissement, de restructuration et de réorganisation économiques et financières prises ces dernières années par les pays en développement, la situation a été particulièrement inquiétante au cours de la

M. Sy (Sénégal)

décennie écoulée. Les outils d'analyse économique montrent tous qu'au moment où la croissance se poursuit dans les pays industrialisés, le revenu par habitant a considérablement diminué en Afrique et en Amérique latine. Il s'y ajoute que le mal profond dont souffrent les pays en développement a été amplifié à la fois par l'émergence de nouveaux défis et par les dimensions actuelles de la communauté internationale.

Mais bien plus que la situation actuelle, ce qui préoccupe ma délégation, c'est le faible niveau des résultats atteints en vue de son redressement. Les trois décennies des Nations Unies pour le développement, porteuses de tant d'espoirs déçus, sont là pour le prouver s'il en était besoin. Nous savons tous que les promesses n'ont pas été tenues, que les attentes sont restées insatisfaites. Au même moment s'élargit le fossé qui sépare les pays industrialisés des pays en développement où la misère offense la dignité humaine, où l'homme, affaibli par la maladie et l'ignorance, mène une lutte héroïque de survie et de subsistance dans un environnement souvent hostile.

A cet égard, on pourrait rappeler que, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un continent entier - l'Afrique - voit son niveau de vie diminuer depuis plus de 15 ans, en temps de paix mondiale.

Le dernier rapport sur la situation économique de l'Afrique publié par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) révèle qu'entre 1980 et 1989, sur une base annuelle, le revenu par habitant a baissé de 1,7 % et le cours des produits de base de 3,1 %, tandis que le chômage s'est accru quatre fois plus que pendant les années 70. De fait, beaucoup d'autres indicateurs se sont détériorés. C'est notamment le cas pour le montant de la dette chiffré à plus de 250 milliards de dollars, en augmentation de 10 % par an. Il s'y ajoute que la crise actuelle dans le Golfe risque d'augmenter considérablement la facture énergétique des pays africains non producteurs de pétrole.

M. Sy (Sénégal)

Il est donc temps de traduire en actes concrets les multiples initiatives et actions déjà engagées pour trouver une solution appropriée au problème de la dette. Dans ce sens, le rapport du représentant spécial du Secrétaire général, M. Bettino Craxi, recommande des approches hardies et louables.

L'Afrique, quant à elle, a déjà proposé "l'engagement de concertations sérieuses et approfondies pour préparer, de la manière la plus adéquate, la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure des pays africains". Cette proposition, si elle est suivie d'effets, pourrait constituer un premier pas vers la recherche de solutions d'ensemble à la question de la dette des pays en développement. Sans nul doute, le problème de la dette constitue le test le plus sérieux de notre détermination à éviter les erreurs des années 80, de notre volonté à faire des années 90 une véritable décennie du développement, et de notre aptitude à mettre les dividendes de la détente au profit de toute l'humanité.

Plus que jamais, la situation et les perspectives économiques d'ensemble requièrent de notre part un examen attentif et une action concertée car, comme le disait M. Doucou Thiam, Premier Ministre des affaires étrangères du Sénégal, "le chemin de la paix universelle passe par la justice économique".

Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des faits, des actes positifs concrets. L'allégement des tensions doit être suivi d'une redistribution et d'un redéploiement des ressources.

Pour sa part, ayant pris conscience de ce qu'elle doit compter d'abord sur elle-même, l'Afrique cherche à trouver dans ses propres ressources, ses potentialités et ses facultés créatrices, les moyens de relever les défis des années 90, sur le triple plan économique, social et politique. C'est dans cet esprit que la Communauté économique des Nations Unies pour l'Afrique a proposé le Cadre africain de référence aux programmes d'ajustement structurel (CARPAS). C'est là une démarche spécifiquement africaine qui intègre à la fois les différents paramètres macro et micro-économiques, la dimension sociale de l'ajustement structurel, ainsi que les objectifs et stratégies de développement à long terme. L'adoption du projet de traité instituant la Communauté économique africaine dont la signature devrait intervenir à Abuja, au Nigéria, en juin 1991, s'inscrit également dans cette dynamique.

M. Sy (Sénégal)

Cependant nos actions risquent d'être incomplètes et insuffisantes si elles ne s'appuient pas sur une politique volontariste visant une intégration économique susceptible de promouvoir les échanges interrégionaux et la complémentarité des économies. Il nous faut, en effet, valoriser nos potentialités régionales, de manière à favoriser l'émergence de véritables ensembles économiques intégrés. C'est tout le sens à donner à la création par le Président Abdou Diouf d'un département ministériel chargé de l'intégration africaine et à la participation active du Sénégal aux travaux du Groupe au Sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud, communément appelé "G.15".

Par ailleurs, le Sénégal se réjouit, avec le dernier Sommet de l'OUA, du "consensus international" qui s'est dégagé à la Conférence sur l'Afrique tenue en juillet 1990 à Maastricht, aux Pays-Bas. Ce consensus préconise, en substance, "des efforts africains soutenus, appuyés par un financement extérieur adéquat et constant", par le truchement d'une "coalition globale". Celle-ci devrait intégrer la nature à long terme de la crise de la dette africaine et regrouper l'Afrique, la Banque mondiale et les autres partenaires traditionnels, dans le cadre d'un nouveau partenariat international pour la prochaine décennie.

L'environnement interpelle la réflexion et l'action diligentes de toute la communauté des nations.

C'est pourquoi nous fondons beaucoup d'espoir sur les conclusions de la prochaine conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue au Brésil en 1992 qui devraient, entre autres, recommander la mobilisation d'une assistance internationale adéquate en faveur des pays en développement et notamment ceux d'Afrique les plus touchés par la sécheresse et la désertification.

Je voudrais, brièvement, aborder un sujet que mon pays considère d'une importance capitale : je veux parler des droits de l'homme.

L'exercice de ces droits constitue le fondement de tout système de libertés. A cet égard, il est réconfortant de voir qu'un peu partout à travers le monde, on prend de plus en plus conscience de ce que la stabilité et la viabilité des systèmes politiques passent nécessairement par le respect de la liberté et de la dignité humaine.

M. Sy (Sénégal)

Les événements de ces derniers mois ont montré l'importance de la liberté d'expression dans la promotion de la démocratie indispensable, dans un monde de paix et de justice, à l'avènement d'un ordre politique nouveau mieux à même de nous aider à résoudre les différends et à relever les défis de tous ordres avec lesquels nous sommes tous confrontés. Il nous faudra désormais faire occuper au problème des droits de l'homme la place qui lui revient dans la vie internationale.

Dans cette optique, mon pays voudrait encourager toute la communauté des nations à faire de la campagne mondiale pour les droits de l'homme lancée par les Nations Unies un succès éclatant.

Je vais conclure en revenant à mon propos du début. L'évolution actuelle des relations internationales peut augurer d'une ère nouvelle où notre sécurité collective pourra être assurée par les moyens pacifiques du dialogue et de la coopération. Mais elle peut aussi augurer d'une nouvelle ère d'instabilité si l'égoïsme ne s'efface pas devant la générosité et si le nouvel esprit d'entente et de coopération entre les principales puissances du monde n'est pas mis à profit pour éliminer l'injustice, améliorer les relations économiques entre les nations et résoudre les nombreux défis qui se posent à l'humanité.

Ces défis peuvent et doivent être relevés. Ils le seront si le dialogue, comme moyen de règlement des différends internationaux, prend le pas sur la confrontation. Ils le seront si, débarrassé des vieux antagonismes de guerre froide, notre monde utilise désormais pour faire la guerre à la pauvreté, à la maladie, à l'ignorance et à la dégradation de son environnement, les énormes ressources consacrées jusqu'ici aux instruments de sa propre destruction. Ils le seront enfin si les percées remarquables obtenues dans le domaine de la protection des droits de l'homme sont consolidées et élargies à tous les peuples du monde.

C'est à ce prix et à ce prix seulement que nous pourrons faire de cette dernière décennie du XXe siècle une décennie de liberté, de paix et de progrès.

M. GHALI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Tout d'abord, je tiens à transmettre, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, nos félicitations les plus chaleureuses à M. de Marco à l'occasion de son accession à la présidence de cette importante et vitale session de l'Assemblée générale. Sans aucun doute, ses talents personnels et son expérience, que je connais bien car nous sommes de vieux amis, assureront le succès des travaux de la présente session et nous permettront d'atteindre les buts et objectifs auxquels nous aspirons.

Je voudrais également rendre hommage à M. Joseph Garba qui a joué un rôle important en tant que Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je me dois aussi de transmettre les félicitations de mon pays au peuple du Yémen, qui vient de franchir une étape historique en unifiant le Yémen. Qu'il me soit permis de féliciter également le peuple et le Gouvernement du Liechtenstein à l'occasion de son admission parmi les membres de notre organisation.

La présente session a lieu à un moment historique. L'unification des deux Allemagne est un pas de géant, dont on peut dire qu'il est l'un des résultats les plus importants de la fin de la guerre froide. Nous espérons être témoins, dans un proche avenir, de l'unification des deux Corée, dans l'intérêt du peuple coréen tout entier.

L'un des aspects les plus significatifs de la session actuelle, c'est qu'elle se tient dans le sillage de la guerre froide, qui se termine au moment où la détente commence à prévaloir dans la communauté internationale, avec tout ce que cela implique en termes de perspectives positives et de possibilités pour répondre aux aspirations des peuples et de communautés tout entières.

De l'avis de la délégation de l'Egypte, la fin de la guerre froide est le jalon le plus important dans les relations internationales qui marquent la fin du XXe siècle. Tout en nous félicitant de cette évolution, nous, pays du tiers monde, ne pouvons que ressentir une certaine appréhension à l'égard de la coopération accrue entre l'Est et l'Ouest. Nous redoutons que cette nouvelle coopération n'ait lieu aux dépens du Sud. Je fais allusion aux dangers de ce que l'on appelle la marginalisation du Sud. C'est là une tendance que les pays développés devraient éviter. D'autre part, les pays en développement devraient s'en méfier.

M. Ghali (Egypte)

Néanmoins, un acquis important est apparu récemment, dont je dois souligner ici les incidences profondes, à savoir le renforcement des Nations Unies et la crédibilité accrue de son rôle. Il ne fait aucun doute que cette quarante-cinquième session a lieu au moment où l'Organisation internationale a renforcé son statut et accru son efficacité. Je suis convaincu que cela mettra les pays du tiers monde en mesure de jouer un rôle plus efficace dans la conduite des affaires des Nations Unies dans l'intérêt d'une paix internationale et d'un système de sécurité mondiale qui serait fondé sur la justice et l'équité.

Si les Nations Unies ont prouvé récemment que leur rôle principal était d'imposer le respect des principes de la Charte et la nécessité de résoudre les problèmes internationaux par des moyens pacifiques, nous sommes tous tenus d'assurer que l'Organisation continue à jouer ce rôle essentiel en déployant notre solidarité en tant que communauté mondiale en nous dressant contre toute agression, expansion et violation de la souveraineté et de la légitimité de tout Etat Membre des Nations Unies.

En outre, la fin de la guerre froide signifiera certainement des progrès importants dans la voie du désarmement. C'est l'espoir d'une humanité qui aspire à la paix, à la tranquillité et à la prospérité. C'est aussi l'objectif qui va de pair avec les efforts constants de l'Egypte en vue de libérer la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction.

Ayant parlé d'agression, d'expansion et de violation de la souveraineté et de la légitimité des autres Etats, le devoir m'oblige à parler des événements tragiques qui ont éclaté le 2 août 1990, lorsque l'armée iraquienne a envahi le territoire du Koweït. L'invasion iraquienne du Koweït, le renversement de son gouvernement légitime, ont rappelé la période amère et affligeante de l'histoire européenne qui a abouti à la deuxième guerre mondiale.

Il est malheureux certes, qu'en envahissant le Koweït, l'Iraq ait jugé bon d'arrêter la vague d'optimisme et de faire avorter l'espoir que les nations plaçaient en un avenir sur lequel elles croyaient pouvoir compter dans leurs rapports entre elles, conformément aux règles de la légitimité internationale. L'Iraq a agi de la sorte au moment où la communauté internationale commençait à respirer plus facilement et à cueillir les premiers fruits de la détente alors que s'effondraient les symboles respectifs des diverses idéologies et politiques.

M. Ghali (Egypte)

L'occupation iraquienne du Koweït nous apparaît comme une tentative brutale et irrationnelle de vicier et d'annuler les efforts patients et difficile que déploie l'humanité depuis plus d'un demi-siècle afin de consacrer les principes de la légitimité. Elle sape les résultats que le bon sens nous a permis de réaliser et empêche la communauté internationale de réussir à revenir à la primauté du droit et aux principes de la Charte des Nations Unies comme elle le voudrait.

L'Egypte, qui est fière d'avoir participé à l'élaboration de la Charte des Nations Unies et d'être Membre de l'Organisation internationale depuis sa création, ainsi que d'être l'hôte de la Ligue des Etats arabes conformément à ce que son rôle et ses engagements exigent d'elle, ne peut que déclarer du haut de cette tribune, qui représente une véritable communauté internationale, qu'elle désire observer la légitimité internationale et le droit international. L'Egypte, je le répète, ne peut que réitérer sa condamnation de l'invasion iraquienne du Koweït et répéter qu'elle réprouve la poursuite d'une telle occupation.

M. Ghali (Egypte)

L'Egypte renouvelle son appel pour que l'Iraq se retire immédiatement et inconditionnellement de l'Etat du Koweït et pour que le Gouvernement légitime koweïtien soit réinstitué conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les résolutions successives du Conseil de sécurité concernant l'agression iraquienne contre le Koweït fournissent une bonne base pour l'option pacifique dans le règlement de ce problème.

Lorsque je parle d'option pacifique, j'entends souligner que l'Egypte, son président, son gouvernement et son peuple tiennent à ce que les dangers et les conséquences et répercussions de l'option militaire soient épargnés à la région. Les efforts déployés par le Président Hosni Moubarak en vue de parvenir à un règlement pacifique de cette crise, et son appel sincère au dirigeant iraquien pour qu'il sache raison garder et se plie à la volonté de l'unanimité internationale et régionale qui lui demande de se retirer du Koweït, partent du désir sincère de l'Egypte de trouver une solution pacifique avant qu'il ne soit trop tard et d'épargner ainsi à la région toute nouvelle effusion de sang. C'en est déjà assez que des principes et des valeurs internationalement reconnus aient été bafoués.

La position de principe de l'Egypte à l'égard de la crise du Golfe ne s'aligne pas uniquement sur les résolutions du Conseil de sécurité, mais reflète également, de façon claire et généreuse, les responsabilités historiques et morales de l'Egypte vis-à-vis du monde arabe. Ce sont des responsabilités qu'elle n'a pas choisies. Il s'agit plutôt d'une sorte de nécessité historique à laquelle elle ne peut échapper.

Face à la détérioration de la situation et à la recrudescence des tensions dans le Golfe, nous ne devons pas oublier un autre foyer de tension dans la région, à savoir le maintien de l'occupation de territoires arabes par Israël et les souffrances croissantes endurées par le peuple arabe du fait de cette occupation.

Israël se trompe s'il pense que la crise du Golfe est de nature à détourner les esprits de la cause palestinienne, de l'Intifada du peuple palestinien ou du droit de ce peuple de revendiquer ses droits politiques inaliénables et, notamment, son droit à l'autodétermination.

Il est aussi illogique de lier l'occupation iraquienne du Koweït à l'occupation israélienne des territoires arabes, comme il est injuste de faire dépendre le règlement de la première question du règlement de la deuxième.

M. Ghali (Egypte)

Israël ferait un mauvais calcul s'il tentait d'exploiter la crise du Golfe pour essayer d'éclipser la question palestinienne ou pour la faire oublier. Nous sommes fermement convaincus que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires d'autrui par la force constitue un principe universel et indivisible.

Pour que les choses soient claires, l'opinion publique mondiale doit rester vigilante eu égard aux pratiques d'Israël dans les territoires arabes occupés : les punitions collectives, la démolition de maisons, les mesures arbitraires imposées aux territoires occupés, la déportation forcée de femmes palestiniennes et de leurs enfants, ainsi que la poursuite de l'immigration en Israël de ressortissants de l'Union soviétique en vue de leur installation dans les territoires arabes occupés.

J'ai le plaisir d'adresser mes félicitations à l'Etat de Namibie qui vient d'entrer à l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que cette nouvelle admission est un enrichissement pour l'Organisation qui consolide ainsi son caractère universel. Par l'accession de la Namibie à l'indépendance et son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies, le continent africain a fait un grand pas vers sa libération totale. Seuls les deux objectifs suivants restent à atteindre : le peuple militant d'Afrique du Sud doit se voir octroyer l'exercice de tous ses droits et le système d'apartheid doit être démantelé.

Pour accélérer la marche vers l'indépendance du peuple sud-africain, j'appelle, du haut de cette tribune, l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) à s'unir dans leur lutte commune. Nous espérons également que Nelson Mandela pourra parvenir à un accord avec M. Buthelezi pour mettre un terme aux actes de violence, coordonner les différentes positions et poursuivre la lutte pour la libération.

Malgré certains signes de progrès vers l'indépendance en Afrique du Sud, le continent africain est toujours victime de la situation économique internationale défavorable, outre qu'il doit faire face à des problèmes économiques permanents et aux séquelles des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse et la désertification.

L'Egypte, tout en se félicitant que certains pays développés se soient déclarés prêts à annuler bilatéralement la dette publique de certains pays africains, notamment des pays les moins avancés, espère que de nouvelles mesures efficaces seront adoptées en vue de soulager ces pays du lourd fardeau que

M. Ghali (Egypte)

représente leur dette extérieure. Cette dette a fait l'objet d'un exposé honnête et objectif dans le rapport préparé par M. Bettino Craxi, Représentant personnel du Secrétaire général, relatif au problème mondial de la dette, dont le représentant du Sénégal vient de parler.

L'une des revendications justes et urgentes des pays africains est que, face à l'endettement public et privé de ces pays, les pays donateurs adoptent une stratégie plus globale et plus cohérente qui ne fasse aucune distinction entre les catégories de pays débiteurs, tout en accordant un intérêt particulier aux pays les moins avancés. C'est sur ces bases que l'Egypte a activement participé à la Conférence des Nations Unies sur les problèmes des pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris au mois de septembre dernier.

M. Ghali (Egypte)

Les sérieux problèmes économiques qui assiègent le tiers monde en raison de l'accélération des mutations économiques internationales nécessitent, à notre avis, que soient intensifiés le dialogue et la coopération entre les pays du Sud, d'une part, et entre le Sud et le Nord, d'autre part. C'est sur ce principe que se fonde l'initiative conjointe des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Egypte, de la Yougoslavie, du Venezuela, du Sénégal et de l'Inde pour réactiver le dialogue entre le Nord et le Sud au sujet des questions du développement. Cette initiative a obtenu l'approbation et le soutien du neuvième Sommet du Mouvement des non-alignés, tenu à Belgrade en septembre 1989.

Cet effort a coïncidé avec l'initiative du Groupe des Quinze constitué lors du Sommet de Belgrade des pays non alignés pour réactiver la coopération Sud-Sud. Convaincue qu'il importe d'intensifier la coopération Sud-Sud, l'Egypte a participé au Sommet des 15 pays en développement, tenu à Kuala Lumpur en juin 1990. Ce sommet a adopté une nouvelle stratégie. Le Sommet du même Groupe, prévu à Caracas en juin 1991, suivra la mise en oeuvre de cette stratégie.

Dans toutes ses actions, l'Egypte oeuvre pour instaurer une paix juste et créer les occasions de consolider cette paix partout où c'est possible. En fait, la politique de l'Egypte à travers les âges s'est toujours caractérisée par une recherche d'une juste paix. L'époque actuelle ne fait nullement exception. La paix fondée sur la justice fournit la seule base solide sur laquelle nous pouvons bâtir les espoirs et les aspirations de l'humanité pour en faire une réalité.

Nous, en Egypte, bien que nous vivions au milieu de tensions, d'inquiétudes et de sentiments d'injustice et d'insécurité, tenons solidement à ces espoirs et à ces aspirations. Les changements radicaux actuels dans le monde ont ravivé le rêve d'une ère de paix telle que l'avait envisagée le philosophe arabe Al-Farabi, dans son Utopie. Ces changements radicaux qui ont eu lieu au cours des dernières années, et dont l'apogée a été la chute du rideau de fer entre l'Est et l'Ouest, augurent bien pour tous.

Mais l'Egypte note avec inquiétude l'élargissement continu du fossé entre le Nord et le Sud et la poursuite de nombreux conflits chroniques dans le Sud. Nous craignons que le rideau de fer qui séparait naguère l'Est de l'Ouest ne vienne aujourd'hui diviser le Nord et le Sud. Il s'agit d'une perspective que la communauté internationale doit résolument éviter.

L'Egypte espère que, avec l'avènement du XXI^e siècle, nous entrerons dans un monde plus conforme aux aspirations des peuples opprimés, un monde où il y aura

M. Ghali (Egypte)

moins de disparité entre le Nord et le Sud et moins d'injustice entre les riches et les pauvres. Les pays du Sud, même s'ils n'ont pas la science et la technologie, possèdent cependant un patrimoine riche de sagesse, de civilisation, de traditions et de valeurs morales. C'est un patrimoine que nul pays, quels que soient sa prospérité ou son degré de développement, ne peut passer sous silence.

Abordons le XXI^e siècle avec l'espoir que le Nord et le Sud se rapprocheront au lieu de s'éloigner. Nous espérons que le fossé entre le Nord et le Sud se rétrécira au lieu de s'élargir, que leur interdépendance deviendra un mode de vie qui ne pourra être modifié. Le monde développé doit comprendre cela, exactement comme l'a fait le philosophe lorsqu'il s'est étonné de la complémentarité des éléments constituant notre univers matériel équilibré :

"J'ai vu depuis si longtemps le fleuve se déverser dans l'océan, sans pour autant que le fleuve ne s'assèche, ni que l'océan ne déborde."

Le PRESIDENT : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux membres que l'Assemblée générale a décidé d'interdire l'usage qui consiste, après qu'un discours a été prononcé, à féliciter l'orateur dans la salle de l'Assemblée générale. J'ai reçu pour instruction de veiller à ce que cette décision soit appliquée de manière stricte et systématique cet après-midi, et ceci par souci d'équité envers toutes les délégations. Je voudrais donc demander la coopération de tous les Membres pour appliquer cette décision expresse de l'Assemblée.

M. NDONG (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol) : Lorsque les portes de l'Assemblée générale se sont ouvertes sur la quarante-cinquième session, la communauté internationale vivait un moment de grande inquiétude et de tension, car elle se trouvait au bord d'un affrontement qui, s'il se transformait en guerre, aurait des effets néfastes et des conséquences imprévisibles, ce qui irait à l'encontre du nouvel esprit d'entente et de rapprochement qui a présidé à l'ouverture de la présente session ordinaire.

C'est dans ce contexte que, avec volonté et sincérité, la délégation de Guinée équatoriale participe aux travaux de l'Assemblée pour ajouter ses efforts à ceux qui ont déjà été accomplis, dans le but de confirmer et de soutenir les idéaux et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies il y a 45 ans, qui, pour nous, représente toujours la voie appropriée vers la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

A l'instar des orateurs éminents qui m'ont précédé à cette tribune, je tiens à vous exprimer notre satisfaction et nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vos compétences et votre dévouement alliés aux idéaux et aux principes de non-alignement qui caractérisent le pays que vous représentez, Malte, sont pour nous une garantie du succès de nos travaux et de l'examen des questions importantes et délicates qui figurent à notre ordre du jour.

Nous présentons nos félicitations à tous les membres du bureau de l'Assemblée générale, car nous sommes convaincus que leur expérience, leur compétence et leur esprit de sacrifice nous permettront de prendre des décisions et d'adopter des résolutions qui, non seulement réaffirmeront l'autorité des dispositions de notre Charte, mais qui renforceront, comme il convient, les mécanismes de tout le système des Nations Unies.

Nous adressons nos sincères félicitations à l'Ambassadeur Garba, du Nigéria, et aux autres membres du Bureau de la quarante-quatrième session et des sessions extraordinaires qui ont suivi, pour la compétence, le dévouement et le sérieux dont ils ont amplement fait preuve en s'acquittant de leurs fonctions.

Nous exprimons nos sentiments de profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour le sens élevé des responsabilités dont il a fait preuve en respectant l'engagement qu'il a pris de faire prévaloir les idéaux, les principes et l'utilité des Nations Unies. Il est le premier des secrétaires généraux de cette organisation à nous avoir honorés de sa présence en visitant la Guinée équatoriale, ouvrant ainsi la voie qui permet d'envisager une perspective de dialogue combinant tous les efforts multilatéraux destinés à assurer le développement socio-économique et politico-culturel de la Guinée équatoriale. Pour ce geste, qui laissera un souvenir indélébile dans la mémoire des Guinéens, et au nom de S. E. Obiang-Nguema Mbasogo, Président de la République, nous disons merci au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

La présence d'une délégation de la Namibie indépendante nous émeut car elle est l'aboutissement d'efforts inlassables et de sacrifices consentis par les Namubiens et le fruit d'une solidarité sincère de la communauté des Nations Unies. L'admission récente de la Principauté de Liechtenstein dans la grande famille de la communauté internationale est une source de satisfaction puisqu'elle concrétise un idéal qui remonte à 45 ans. Que dire de la présence parmi nous d'un Yémen et d'une

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Allemagne unifiées? C'est donc une raison d'espérer et de nous convaincre que nous nous acheminons vers une véritable organisation des "Nations Unies" au moment où nous nous écartons des anciens comportements consacrés dans des traités et des conventions qui font fi de la dignité et du droit de la personne et de la famille.

A cet égard et dans le même esprit, la Guinée équatoriale se félicite qu'un dialogue de haut niveau soit engagé, pour la première fois depuis quelque 40 ans, entre le Nord et le Sud de la Corée en vue de l'unification du pays. Nous espérons que dans le cadre de ce dialogue nécessaire et important, et sous le dénominateur commun - expression de la nation coréenne - d'unification, tous les aspects seront abordés et fixés d'un commun accord et sans intervention étrangère pour finalement nous donner l'occasion de voir le peuple coréen dignement représenté dans cette organisation mondiale.

La Guinée équatoriale se félicite de la fin de la guerre froide, caractérisée par le rapprochement des deux grandes superpuissances et les manifestations qui ont suivi pour modifier le cours de l'histoire, ouvrant ainsi de nouveaux horizons de paix, d'entente et de coopération inspirés par les principes de liberté et d'indépendance.

Au moment où nous nous félicitons de ces acquis, du nouveau souffle démocratique en Europe de l'Est et en Amérique centrale, et des autres qui affectent encore l'application totale du principe d'autodétermination et d'indépendance des peuples, une précision s'impose : en Afrique du Sud, la libération de Nelson Mandela n'a pas entraîné le démantèlement du système d'apartheid; la solution urgente et souhaitée de la crise du golfe Persique - la récupération de l'Etat du Koweït - ne devrait pas minimiser l'impérieuse nécessité de trouver une solution équitable au problème palestinien.

La Guinée équatoriale, tout en confirmant et en réitérant le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, regrette de constater que les territoires de certains pays arabes, ayant le même droit à l'existence libre et indépendante, sont toujours occupés par Israël et que le peuple palestinien demeure toujours privé de foyer. Nous continuons à penser que tant que persistera l'occupation par la force des armes dans cette région du monde, il sera difficile d'entrevoir la paix pour les populations de cette partie du monde affligée depuis très longtemps par les horreurs de la guerre.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

En violation flagrante et ouverte des principes de la Charte des Nations Unies, du droit international, des conventions internationales pertinentes, dont les dispositions se sont presque transformées en coutumes quotidiennes de la communauté internationale depuis plusieurs décennies, le Koweït, Etat souverain et indépendant, Membre des Nations Unies, a été envahi et occupé, il y a deux mois, par l'Iraq, autre Etat souverain, indépendant et Membre de l'Organisation qui, non content de violer d'une manière flagrante le droit et les normes de coexistence internationale, prive les Koweïtiens de leur nationalité sur leur propre territoire. La Guinée équatoriale rejette cette invasion qui a abouti à une occupation, et adhère pleinement aux résolutions du Conseil de sécurité sur la crise du golfe Persique, tout en lançant un appel vibrant à l'Iraq pour qu'il se retire du Koweït sans condition. De cette manière, il montrerait sa reconnaissance envers les Nations Unies qui, en leur temps, se sont solidarisées avec lui lorsqu'il a été occupé par une autre force étrangère.

La Guinée équatoriale appuie les mesures positives qui ont été prises en Afrique du Sud, et s'en félicite : je veux parler de la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, et du début des négociations directes entre les autorités sud-africaines et les dirigeants de l'African National Congress (ANC). Nous reconnaissons l'importance de ces actes et le courage du Président sud-africain qui a choisi une orientation opposée à celle du régime d'apartheid. Nous espérons par conséquent que les Nations Unies suivront de très près l'évolution de la situation sur le terrain afin d'assurer la réalisation de l'objectif commun : une Afrique du Sud libérée du système d'apartheid et la mise en place d'un gouvernement élu sur une base démocratique.

Du haut de cette tribune, nous lançons un appel au peuple et aux dirigeants du Libéria pour qu'ils réexaminent leur attitude et mettent fin à la guerre fratricide qui, jusqu'à présent, n'a fait qu'entraîner une perte inutile de vies innocentes et de biens matériels considérables. C'est une situation inacceptable surtout en ces heures critiques où l'on constate une détérioration générale de l'économie et l'émergence et la propagation multiforme de phénomènes naturels et artificiels, sources de menaces sérieuses contre l'humanité, à savoir la maladie, la faim et l'analphabétisme.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

En espérant que les Libériens pourront subordonner leurs intérêts égoïstes tribaux et autres à des intérêts patriotiques nationaux plus élevés, nous nous félicitons des efforts qui ont été faits jusqu'à maintenant par d'autres pays de la sous-région en vue de restaurer la paix au Libéria.

Avec les mêmes objectifs et la même ferveur, nous demandons instamment aux Gouvernements du Tchad et de la Libye de placer les intérêts les plus élevés de leur sous-région et de l'Afrique au-delà des prétentions nationales et d'accepter une solution internationale aux revendications territoriales que réclament les deux pays depuis plusieurs décennies.

Nous nous félicitons des mesures positives qui ont été prises grâce à la coopération de la communauté internationale en général et du Secrétaire général en particulier dans les efforts qu'ils font en vue d'un règlement pacifique aux problèmes du Cambodge et de l'Afghanistan. Nous espérons que les solutions finales à ces problèmes réaffirmeront les principes sacrés de notre Charte, à savoir, le rétablissement de la paix, le respect de la souveraineté et de l'indépendance de ces pays, le droit et la liberté de leurs ressortissants à rentrer chez eux, et la formation d'un gouvernement et d'un système social, économique et politique de leur choix sur une base démocratique.

Bien qu'elle soit située sur l'autre côté de l'Atlantique, la Guinée équatoriale, de par sa longue tradition historique, suit de très près l'évolution de la situation en Amérique latine. Nous nous félicitons de la prise de conscience et du réalisme qui inspirent les dirigeants centraméricains, qui ont compris aujourd'hui que le dialogue sincère et direct est plus puissant que le bruit des canons et des mitrailleuses, et que l'entente et la coopération constituent la voie la plus efficace pour résoudre les problèmes et les différends socio-économiques.

Malgré ce tableau optimiste, nous déplorons l'existence de certains foyers de tension, où la violence est toujours à l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que les efforts inlassables des dirigeants de l'hémisphère sud des Amériques permettront de parvenir à des solutions pacifiques et équitables aux problèmes qui sont à l'origine de ces foyers de violence et qui bafouent les droits de l'homme. Les traités et les déclarations bilatéraux et sous-régionaux et la restauration et la préservation de l'identité des peuples latino-américains contribueront de manière positive à la réalisation de ces objectifs.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale aspire à la paix et au développement, deux facteurs déterminants qui sont tout à la fois, et par un jeu réciproque, la cause et l'effet. Cependant, la paix, tout comme le développement, dont la définition est nécessairement complexe, présentent des possibilités évidentes et diverses d'être assurés. En effet, la nécessité impérieuse d'un désarmement général et complet et de l'élimination subséquente de la course aux armements, qui constituent le pilier et la pierre angulaire ainsi que la garantie de la paix et du développement, répond au sentiment général de la communauté internationale aux quatre coins du globe terrestre.

Nombre de pratiques inhumaines ont été éliminées au fil des siècles et tout au long de l'évolution historique de l'humanité. Il est regrettable, toutefois, de constater que l'ancienne pratique de la guerre est toujours présente dans la mentalité des générations présentes, ce qui non seulement entretient la peur et la méfiance, qui expliquent la formation de blocs idéologiques et militaires, mais encore entrave la coopération nécessaire et l'amélioration des relations d'interdépendance entre les peuples et les nations.

Avec la disparition de la guerre froide, la Guinée équatoriale espère que disparaîtront également la peur et la méfiance toujours présentes lors des négociations sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

C'est pourquoi nous espérons, ce qui sera surtout la marque d'une ère nouvelle, que les pays en développement en général, et les moins avancés en particulier, recevront, conformément à la Déclaration de Paris, au programme d'action de la présente décennie en faveur des pays les moins avancés et aux autres instruments bilatéraux et multilatéraux précédemment adoptés, tout l'appui de la communauté internationale pour alléger la lourde charge que leur imposent dans les faits la dette externe et la dépréciation de leurs matières premières.

La Guinée équatoriale partage les préoccupations que suscite la détérioration de l'environnement, car elle voit bien que ses effets constituent de graves menaces pour la survie de l'humanité. Aussi a-t-elle créé récemment, à l'appui du consensus qui s'est formé quant à la tenue d'une conférence internationale sur l'environnement et le développement au Brésil en 1992, une commission nationale qui procède à l'analyse des phénomènes naturels dans ce domaine et de leur incidence subséquente sur la population et les autres formes de vie.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, des dirigeants de tous les continents se sont réunis pour traiter d'une question qui revêt tant d'ampleur, a toujours été d'actualité et est déterminante pour l'avenir des générations. Je veux parler de la récente tenue du Sommet mondial pour les enfants. Cet événement important et unique qui s'est traduit par d'importantes activités quant aux programmes et aux comportements à adopter pour la survie, la protection et l'égalouissement de l'enfant, ne représente pas autre chose que la reconnaissance de notre propre réalité, un tribut aux générations passées, et notre volonté de léguer le fruit de notre travail à une future génération capable de dépasser nos insuffisances et de surmonter nos difficultés. A bref délai, la Guinée équatoriale apportera sa modeste contribution au processus de consolidation des instruments adoptés en faveur de l'enfance.

Je manquerais à mon devoir si je ne profitais pas de l'occasion qui m'est donnée à cette tribune d'exprimer mes remerciements vifs et sincères à tous les pays amis qui, directement ou indirectement, ont aidé et continuent d'aider la Guinée équatoriale dans sa marche difficile et tourmentée vers une Guinée meilleure. Aussi chaleureux, mes remerciements s'adressent également de façon générale à tout le système des Nations Unies, et en particulier au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à l'Organisation des Nations Unies pour la santé, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation internationale du Travail, à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et autres, pour leur assistance et leur contribution directe à l'exécution d'une gamme de projets de développement ayant une incidence directe ou indirecte sur l'amélioration du niveau de vie de la population.

La République de Guinée équatoriale applaudit sincèrement à l'issue des événements qui se produisent dans diverses régions du monde sous le souffle des vents de la démocratie; dans le même but et à titre d'étapes préliminaires, elle s'est fixé comme objectifs nationaux l'unité, la paix et la justice, qui sont consacrés dans sa loi fondamentale et figurent à titre prioritaire dans le programme politique approuvé par le peuple.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Nous voyons bien qu'au risque de répéter les mêmes erreurs, et dans l'oubli du passé, toute institution ou toute société allergique aux changements qui, nécessairement - et même contre la volonté - font intervenir les facteurs temps et espace, est une entité condamnée à disparaître dès l'instant même de son apparition ou de sa formation.

Pendant la période qui a précédé l'indépendance, la Guinée équatoriale a connu le multipartisme qui, pour des raisons évidentes et bien qu'il ait représenté démocratiquement l'ensemble des opinions, avait fini malheureusement par devenir un moyen de lutter pour le pouvoir politique et rechercher une suprématie fondée sur des critères tribaux et ethniques. Peu d'années après, alors qu'il avait acquis la souveraineté nationale, le pays a connu les horreurs d'un parti unique dont l'alpha et l'oméga étaient la sanctification et le culte de la personnalité.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Cette triste expérience nous permet d'entrevoir maintenant les avantages du multipartisme comme l'expression authentique de la démocratie. Le fait qu'il n'y ait qu'un seul parti politique en Guinée équatoriale n'est pas contradictoire et ne doit pas être interprété comme le refus de permettre à la volonté populaire de s'exprimer. Il s'agit au contraire d'une phase préliminaire d'éducation et de formation de la population afin de veiller à ne pas répéter la triste expérience du passé et laisser se développer le processus et le jeu démocratique. Il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul parti politique en Guinée équatoriale, mais il ne s'agit pas d'un parti unique.

Ainsi, nous appliquons pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui sont juridiquement garantis par notre charte. La remise en liberté récente de nombreux détenus condamnés pour délits et l'amnistie totale ou partielle accordée à d'autres, le 3 août dernier, ne sont qu'un exemple parmi d'autres des efforts que nous faisons pour rétablir la dignité de l'être humain et respecter les droits de l'homme et les libertés.

A cet égard, nous regrettons que les analyses et les jugements qui ont été faits à propos des violations des droits de l'homme dans certains pays ne s'appuient pas sur des critères juridiques, équitables et universels. A notre avis, l'absence d'institutions démocratiques en vigueur et d'une liberté de la presse, de l'information et d'opinion - encore qu'il s'agisse là de quelque chose de fondamental - ne suffisent pas à déterminer que ces droits ont été violés dans un pays donné à moins qu'on puisse aussi faire la preuve que le pays a les capacités financières de maintenir une telle infrastructure.

Le peuple de Guinée équatoriale, conscient de son passé et de son présent et de l'orientation qu'il doit donner à sa prospérité future, ne peut atteindre cet objectif politique et se développer pleinement en étant isolé du reste du monde. Aussi dans la mise en oeuvre de notre programme politique attachons-nous une importance particulière à la mise en place d'une politique de bon voisinage et à l'établissement de relations avec tous les pays fondées sur les principes d'égalité et de respect mutuel. Nous accordons une très grande valeur à la politique de coopération internationale, à condition qu'elle ne restreigne pas nos droits inaliénables à la liberté et à la souveraineté. Le fait que nous continuons d'être membre de divers organes et de ratifier diverses conventions internationales l'atteste.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Je voudrais pour terminer déclarer ici que les Nations Unies ont été créées pour répondre aux déséquilibres et aux imperfections qui caractérisaient les sociétés il y a 45 ans. C'est pourquoi l'existence des Nations Unies et la confiance permanente placée en elles continuent de dépendre des déséquilibres et des imperfections dans certaines sociétés à l'heure actuelle.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres que l'Assemblée générale examinera l'alinéa a) du point 17 de l'ordre du jour, qui stipule "Nomination des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" en tant que dernier point, à sa 23e séance plénière, le vendredi 5 octobre dans l'après-midi.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je tiens à adresser au Président mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Il apporte à cette haute fonction son savoir et sa riche expérience en tant que juriste international et diplomate chevronné, autant de qualités qui seront utiles pendant son mandat. Tout en le félicitant de son élection, ma délégation tient à l'assurer de son entière coopération.

Je tiens également à rendre un hommage bien mérité à son prédécesseur, le général de brigade Joseph Garba du Nigéria, qui a présidé avec compétence, efficacité et compréhension l'Assemblée à sa quarante-quatrième session. Il peut s'enorgueillir de la façon brillante dont il s'est acquitté de sa tâche, et nous lui sommes tous reconnaissants du fait que, sous sa direction, cette session fut particulièrement féconde.

L'Organisation des Nations Unies a continué de bénéficier de la direction sage et dévouée de son Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Lui, plus que tout autre, a assumé la tâche de supervision du maintien de la paix et de la sécurité internationales même lorsqu'elle s'est révélée ingrate, notamment lors de sa très récente mission de visite dans le Golfe. Nous l'avons vu, l'année dernière, déployer, au nom de la paix, des efforts inlassables, conduire de délicates négociations et accomplir des missions particulièrement difficiles. La Tanzanie tient à renouveler son soutien au Secrétaire général et à l'Organisation qu'il sert si bien.

N. Nyakyi (Tanzanie)

Ma délégation est heureuse de s'associer aux autres délégations qui ont accueilli chaleureusement la Principauté de Liechtenstein au sein de la famille des nations. Son admission nous rapproche un peu plus de l'objectif ultime d'universalité lié à l'appartenance à l'Organisation.

La très récente crise du Golfe focalise à juste titre l'attention du monde entier. Ces dernières années, peu d'événements n'ont autant uni la communauté internationale et ne l'ont incitée à agir de concert que l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq. Cela s'explique très bien par le fait que l'acte qui a entraîné cette crise est contraire à l'esprit qui règne à l'heure actuelle. Il est surprenant qu'au moment où les relations entre les superpuissances se sont sensiblement améliorées et où s'ouvre une nouvelle ère de coopération, le monde connaisse une situation aussi dangereuse. L'invasion et l'annexion constituent un affront à l'égard des principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et du règlement pacifique de différends, qui rejettent sans équivoque le recours à la menace ou à l'emploi de la force pour régler des différends entre Etats.

La Tanzanie s'est associée au reste du monde pour condamner l'invasion et demander le retrait inconditionnel des forces iraqiennes du Koweït ainsi que le rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité a réagi à la crise et tenons à dire qu'à notre avis, les sanctions sont une réponse appropriée à cet acte d'agression.

La présence massive de forces dans le Golfe est le résultat de cette invasion. Des milliers de troupes venues d'au moins 12 pays sont prêtes à entrer en guerre le moment voulu. Bien que l'on dise que ces troupes sont là-bas conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, il est clair qu'elles ne se trouvent ni sous le drapeau des Nations Unies ni sous leur commandement, encore moins sous un commandement uni. Cette situation unique dans le genre est une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. Même si cette erreur flagrante était corrigée, la question de la guerre continuerait de se poser.

M. Nyakvi (Tanzanie)

L'Organisation des Nations Unies a été fondée à la suite de deux grandes guerres mondiales. Son existence même provient du rejet de la guerre. Elle ne peut pas tolérer ni sanctionner une guerre, excepté dans les cas extrêmes. L'Organisation des Nations Unies ne peut sanctionner ou tolérer la guerre que lorsqu'elle est convaincue que tout ce qui pouvait être fait dans le domaine du possible l'a été pour empêcher la guerre et qu'il n'y a plus aucune autre solution.

La guerre dans le Golfe n'est pas inévitable. Il est possible pour la communauté internationale de poursuivre une politique de sanctions vigoureuse tout en encourageant la recherche d'une fin pacifique à la crise. Nous nous félicitons donc des indications récentes qui nous viennent d'un certain nombre de secteurs importants selon lesquelles la porte à une solution pacifique de la crise n'a pas été fermée. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'assurer le suivi de ces signaux, et nous l'encourageons vivement à le faire. Nous espérons qu'il lui sera possible d'encourager le Secrétaire général à reprendre sa mission pour trouver une solution diplomatique à la crise. La Tanzanie est convaincue que la communauté internationale n'a pas encore traversé le Rubicon. Le point de non-retour dans la recherche d'une solution diplomatique à la crise n'a pas encore été atteint.

A ce stade, il est juste que nous nous félicitons de la rapidité avec laquelle le Conseil de sécurité a agi au sujet de cette question. Il serait très encourageant de savoir que cette rapidité et cette résolution se manifesteront lorsqu'à l'avenir le Conseil devra faire face à de telles menaces contre la paix et la sécurité. Ceci ne s'est pas produit dans le cas des efforts visant à appliquer l'embargo sur les armements à l'encontre du régime raciste en Afrique du Sud. L'empressement avec lequel les grandes puissances occidentales ont pris des mesures pour assurer les sanctions obligatoires telles qu'elles ont été énoncées par le Conseil de sécurité contrastent très vivement avec l'emploi répété du veto pour protéger ce régime. Si ceci n'est pas un cas de deux poids deux mesures, que pouvons-nous donner comme exemple?

La crise du Golfe a malheureusement détourné l'attention de la question de Palestine. Le sort et les souffrances du peuple palestinien dans les territoires occupés n'ont jamais reçu l'attention qu'ils méritaient et se voient maintenant reléguer à l'arrière-plan par la crise actuelle qui sévit dans la région. Si la foi et la confiance que le peuple palestinien porte à l'Organisation des Nations Unies et à la solidarité de la communauté internationale doivent se

M. Nyakyi (Tanzanie)

maintenir, nous devons rester saisis de sa situation déplorable. Il relève donc toujours de la responsabilité de cette organisation de continuer à rechercher une solution pour la question de Palestine qui, depuis si longtemps, échappe à la communauté internationale. A cet égard, la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient devrait être convoquée sans plus tarder. Les grandes puissances qui ont une certaine influence dans la région, et notamment les Etats-Unis, ont une responsabilité majeure pour veiller à ce que la convocation de la Conférence ne soit pas contrecarrée plus avant. L'unité sans précédent dont ont fait preuve les membres permanents du Conseil de sécurité en réaction à la crise du Golfe et à d'autres situations devrait nous aider à rechercher une solution durable à la situation explosive du Moyen-Orient.

Le conflit fratricide au Libéria, qui a causé d'énormes pertes de vies humaines et de biens, est une question qui préoccupe profondément ma délégation. La Tanzanie a toujours encouragé et appuyé les efforts de médiation du Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine et de son secrétaire général et l'initiative de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Nous lançons un appel au peuple du Libéria ainsi qu'aux parties au conflit pour qu'ils se rencontrent et conviennent d'une action future qui rétablira la paix au Libéria et préservera l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays.

Ma délégation se réjouit de voir parmi nous la délégation d'une Namibie libre et indépendante. La participation de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies est une victoire pour ses membres et pour la communauté internationale tout entière. Une autre victoire historique sur le colonialisme et le racisme, l'accession de la Namibie à l'indépendance le 21 mars dernier, a représenté un peu plus que la fin d'une lutte amère pour le peuple namibien. En repoussant les frontières de la liberté en Afrique au seuil même du régime d'apartheid, elle a été une source d'inspiration dans la lutte contre l'apartheid lui-même. La Namibie n'est plus le tremplin de la subversion pour les pays africains indépendants voisins. Bien au contraire, elle a maintenant donné la main à l'Angola, à la Zambie, au Botswana et à d'autres pays de la ligne de front et à la grande famille de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe, en vue d'édifier de nouveaux rapports de coopération pour le bien commun.

M. Nyakvi (Tanzanie)

Malheureusement, l'espoir que nous avons tous exprimé au début de l'an dernier concernant le processus de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, à savoir que l'indépendance de la Namibie aiderait à créer un climat favorable à la solution du conflit en Angola, ne s'est pas matérialisé. Malgré les meilleurs efforts du Gouvernement angolais, la fin du conflit n'est pas encore en vue. Encouragée par l'appui, à la fois visible et invisible, donné par les Etats-Unis et leurs alliés, l'UNITA demeure intransigeante. Savimbi est devenu très habile à déplacer les poteaux du but, comme le fait apprécier sa tentative de réécrire l'Accord de Gbadolite pratiquement dès qu'il y avait apposé sa signature. Si ses déclarations contradictoires doivent prouver quelque chose, c'est que Savimbi n'est pas un agent qui est libre de ses décisions. L'ingérence extérieure reste encore l'obstacle le plus sérieux à la réconciliation et à la paix en Angola.

L'ingérence extérieure s'applique aussi au conflit du Mozambique qui, nous l'avons espéré, pourrait aussi profiter de l'abandon par le régime de Pretoria de son emprise sur la Namibie. Le fait que le régime ait participé dans le passé aux actions de la RENAMO rend les dénis actuels difficiles à croire. Et qui plus est, nous avons affaire maintenant à un régime dont l'historique pour ce qui est du respect de la vérité ne nous est que par trop connu. Quoi qu'il en soit, il ne peut pas nier sa responsabilité lorsqu'il s'agit d'actes commis sur son territoire ou par ses agents, même s'il n'a pas sanctionné ces activités.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud elle-même, nous reconnaissons qu'il y a eu des éléments positifs au cours de l'année dernière. La libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction de l'African National Congress of South Africa (ANC) et d'autres partis politiques ainsi que d'autres organisations, la levée de l'état d'urgence dans trois des quatre provinces et l'abrogation de certaines lois néfastes représentent certaines des mesures que la communauté internationale exige depuis longtemps.

Nous reconnaissons aussi que les pourparlers entre l'ANC et le régime de Pretoria représentent un mouvement important de la part du régime. A cet égard, nous reconnaissons que, à l'encontre de ses prédécesseurs, De Klerk a fait preuve d'un certain courage politique. Mais n'exagérons pas sa contribution personnelle ni les réalisations de son programme de réforme dont on a fait tant d'éloges. Les pourparlers avec l'ANC ne sont que des pourparlers au sujet de pourparlers.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Les négociations de fond n'ont pas encore commencé, et leur but final, pour ce qui est du régime, n'est toujours pas clair. Les autres mesures ne sont que les premiers pas hésitants au début d'un long voyage difficile. La Déclaration adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale en décembre dernier, prescrivait cinq conditions préalables que le régime doit encore réaliser pour préparer le terrain en vue des négociations de fond. Ainsi que le Secrétaire général l'observait dans son rapport, une seule des conditions préalables sur les cinq, à savoir celle qui demande la levée de l'interdiction des partis et organisations politiques, a été complètement réalisée, et même dans ce cas, les effets positifs possibles ont été annulés par l'application délibérée de lois qui restreignent la liberté de parole, de mouvement et de réunion.

La Déclaration prescrivait un processus en deux étapes pour le démantèlement du système d'apartheid. Le premier stade comporte la création par le régime d'une atmosphère propice aux négociations. Le deuxième stade prévoit l'adoption, encore une fois par le régime, de mesures qui, dans leur ensemble, constituent "un changement profond et irréversible" prévu dans la Déclaration comme condition à la levée des sanctions.

M. Nyakyl (Tanzanie)

Malgré tout ce qui a été dit et malgré tout l'optimisme suscité par la Déclaration de consensus, nous en sommes toujours au premier stade de son application.

Des sanctions ont été imposées pour obliger le régime à renoncer à l'apartheid. Ce système néfaste est soutenu par un corpus de lois connues désormais sous le collectif de piliers de l'apartheid. Ces lois comprennent le Land Act, le Population Registration Act, le Group Areas Act, le Bantu Education Act, la législation du parlement tricaméral et la législation selon laquelle la région a été découpée en bantoustans. Il est évident qu'aucun changement qui laisse le système intact ne saurait être qualifié de profond et d'irréversible.

Il est donc prématuré de combler De Klerk de louanges et encore plus imprudent et malavisé de le récompenser. C'est pourquoi ma délégation a été très encouragée d'entendre l'Assemblée, lors de la reprise de sa quarante-quatrième session le mois dernier, réaffirmer son intention de maintenir les sanctions. Nous espérons vivement que ceux qui ont brisé l'unité en relâchant les sanctions reviendront sur leur décision, de manière à s'aligner non pas avec l'opresseur mais avec les victimes

Il y a une autre raison de maintenir les sanctions : elles ont contribué pour beaucoup à obliger le régime d'apartheid à accepter le principe des négociations. C'est grâce aux sanctions, associées à d'autres moyens de pression, que la lutte en est arrivée à son stade actuel et ce sont les sanctions qui maintiendront Pretoria à la table des négociations. La communauté internationale doit donc continuer à maintenir les sanctions et d'autres moyens de pression sur le régime sud-africain de manière à le contraindre d'appliquer les dispositions de la Déclaration des Nations Unies.

Dans la résolution que nous avons adoptée il y a 15 jours, nous avons été unanimes à reconnaître que l'escalade de la violence au Natal et ailleurs trouve son origine essentiellement dans la persistance de l'apartheid, de ses politiques, de ses pratiques et de ses structures, et qu'elle est également le fait d'éléments opposés à la transformation démocratique de l'Afrique du Sud. Nous avons demandé en particulier l'adoption, par les forces de sécurité, de mesures efficaces et impartiales, étant donné que les preuves de la complicité des forces de sécurité, qui encouragent et appuient la violence pour retarder la marche du processus, sont écrasantes.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le régime de Pretoria est responsable du maintien de l'ordre. Vu la façon dont il ignore les appels lancés pour lui demander d'intervenir pour contenir la violence, on est amené à douter qu'il soit réellement décidé à mettre fin au massacre. Ma délégation espère que l'African National Congress of South Africa (ANC) et les autres groupes anti-apartheid oeuvreront de concert pour faire pression sur le régime en vue de mettre fin à ce carnage. Mais cet objectif ne sera atteint que si les autorités sud-africaines acceptent de contenir et de mettre un terme à la violence perpétrée par l'Inkatha ainsi qu'à la violence et à l'anarchie semées par les éléments d'extrême-droite de la communauté blanche, protégés par la police et les forces armées.

Nous sommes vivement encouragés par les résultats enregistrés grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général sur la question du Sahara occidental, qui ont débouché sur l'approbation du plan de paix par le Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement heureux de voir que le plan prévoit la tenue d'un référendum qui permettra au peuple du Sahara occidental de décider de son avenir sans être soumis à des contraintes militaires. Ma délégation espère que le Secrétaire général continuera d'offrir ses bons offices à cette fin.

La Tanzanie est également encouragée par l'amélioration de la situation politique en Amérique centrale. Le nouvel esprit de réconciliation et le sentiment d'unité qui règnent au sein des pays de la région donnent de nouvelles raisons d'espérer en un avenir de stabilité, d'unité nationale et de coopération pour la région. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer de tout coeur les efforts régionaux et, surtout, de s'abstenir de toute action susceptible de saper la mise en oeuvre de l'accord d'Esquipulas, si riche de promesses pour l'avenir des relations entre les pays de la région.

Nous sommes encouragés par l'ouverture d'un dialogue entre les dirigeants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud, dialogue qui, nous l'espérons, conduira à la réalisation des aspirations du peuple coréen à la réunification pacifique de sa patrie et à son admission, à terme, à l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne le Cambodge, nous partageons l'optimisme général quant au fait qu'une solution au conflit ne saurait tarder. A cet égard, nous nous félicitons que l'on se soit mis d'accord sur un cadre de règlement politique global, fondé sur un rôle accru pour l'Organisation des Nations Unies.

M. Nyakvi (Tanzanie)

Nous suivons avec intérêt les changements qui se produisent actuellement en Europe de l'Est et qui ont transformé de façon si radicale tout l'éventail des relations internationales. Malgré toutes les incertitudes et les crises que cela entraîne, les pays de cette région ont engagé un processus de transformation et de démocratisation radicales de leurs sociétés. Nous nous félicitons de la fin de 45 années de partage des deux Allemagne. Nous espérons que la réunification des deux Etats et leur remplacement au sein de l'Organisation des Nations Unies par un seul Membre renforceront l'Organisation et imprimeront un nouvel élan au rôle joué par les Nations Unies dans la promotion de la liberté et de la justice, le droit à l'autodétermination, le respect des principes de la Charte et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous continuons à suivre de près les négociations bilatérales entre les deux superpuissances, qui s'efforcent de parvenir à des accords visant à débarrasser le monde des armes horribles de destruction massive. Nous sommes déçus de constater qu'aucun accord nouveau n'ait été réalisé depuis la conclusion du Traité FNI. Nous sommes également déçus qu'après être revenues sur leur engagement de réduire de moitié leurs arsenaux stratégiques, ces puissances n'ont même pas encore pu s'entendre sur le nouvel objectif d'une réduction de 30 % de ces mêmes arsenaux. Nous constatons avec inquiétude que les principales puissances nucléaires demeurent insensibles aux dangers que représentent la prolifération verticale des armes nucléaires ou l'exportation de la capacité de l'arme nucléaire au profit de hors-la-loi tels que le régime sud-africain d'apartheid, tout en gaspillant un temps précieux à exercer des pressions sur des pays qui n'ont ni la volonté ni les ressources d'acquérir la capacité de l'arme nucléaire. Le fait que ces puissances répugnent à conclure un traité d'interdiction complète des essais met en cause leur attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Un traité d'interdiction complète des essais ne peut en soi inverser la course aux armements, mais cette course ne peut être stoppée sans interdiction complète des essais. Pour la Tanzanie, une interdiction complète des essais demeure par conséquent un objectif qui devrait se voir accorder la plus haute priorité dans les efforts de négociations dans le domaine du désarmement nucléaire.

Dans un monde confronté à des problèmes extrêmement divers, les menaces à la paix et à la sécurité, la faim et la pauvreté affligent l'humanité tout entière. Leurs incidences sur le tiers monde ont pris des proportions extraordinaires.

M. Nyakyi (Tanzanie)

La décennie des années 80 nous a fait vivre des expériences qui nous permettront peut-être d'affronter l'avenir avec réalisme. C'était une époque où la plupart des pays en développement connaissaient des taux de croissance économique stationnaires ou négatifs et une diminution du revenu réel par habitant. L'amélioration du climat politique international n'a pas allégé la situation difficile résultant de la crise de la dette. Les prix de la plupart des produits primaires provenant de ces pays sont toujours très bas, et il n'y a guère d'espoir que ces prix augmentent dans un proche avenir. Les mesures protectionnistes prises par la plupart des pays développés sont de plus en plus nombreuses. A moins d'une relance de la coopération internationale en faveur du développement, les années 90 pourraient bien être une décennie d'espoirs déçus et de la détérioration du niveau de vie et des conditions sociales pour la majorité de la population du monde en développement. Cela ne saurait être plus vrai qu'en Afrique subsaharienne où, probablement plus que partout ailleurs, la pauvreté est omniprésente.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Il y a quelques mois, l'Assemblée générale s'est réunie en session extraordinaire consacrée à la coopération économique. De cette tribune, un orateur après l'autre ont souligné le fait que pour la plupart des pays en développement, en particulier les pays les moins développés, dont la Tanzanie, les années 80 ont été une décennie perdue pour le développement. Par contraste, les pays développés et une poignée de pays en développement ont joui d'une période prolongée de croissance régulière et de niveaux sans précédent d'accumulation de richesses. Alors que certaines politiques économiques nationales n'ont peut-être pas été propices à la croissance et au développement économiques, la situation a été aggravée davantage encore par un environnement économique international très hostile en raison de facteurs tels que les déséquilibres commerciaux, l'inaccessibilité des marchés mondiaux, la baisse des courants de capitaux et l'endettement externe.

L'endettement externe a eu un effet désastreux sur la croissance économique et le développement des pays en développement. Les obligations au titre du service de la dette ont menacé la survie même de nos populations, dont le niveau de vie s'est continuellement détérioré, menaçant la stabilité politique de nombre de pays. La crise de la dette a été particulièrement grave pour les pays à faible revenu.

Toutes les mesures adoptées jusqu'ici pour régler la crise de la dette avaient pour objectif de protéger les créanciers. Cette politique a eu pour effet que les pays créanciers et les institutions financières se sont abstenus d'offrir de nouvelles ressources financières à la plupart des pays débiteurs au moment où il y avait un transfert net continu de ressources des pays en développement débiteurs à des institutions et des pays créanciers. Des initiatives récentes, y compris l'Initiative de Toronto et le Plan Brady, se sont révélées inadéquates et discriminatoires dans leur application. Elles devraient être rendues accessibles à tous les pays débiteurs et devraient couvrir tous les types de dettes, y compris celles qui sont dues aux institutions financières multilatérales. Il reste à voir si les "Trinidad Terms" ont tenu compte de ces inquiétudes.

Personne n'est théoriquement opposé aux programmes d'ajustement structurel. Leur objectif, après tout, est d'encourager la croissance et le développement économiques. Malheureusement, trop souvent, il ont imposé des coûts sociaux inacceptables. Il est encourageant de constater que la nécessité d'adopter des

M. Nyakvi (Tanzanie)

mesures spéciales pour améliorer l'impact de ces programmes sur les couches les plus vulnérables de la population est maintenant généralement acceptée par les institutions et les pays créanciers.

La Tanzanie convient que la croissance et le développement économiques et une politique écologique solide sont inséparables. Pour cette raison, elle continuera de leur accorder une haute priorité et participera activement aux travaux du Comité spécial plénier pour la préparation de la Conférence de 1992 sur l'environnement qui doit se tenir au Brésil.

Dans une économie globale, l'interdépendance entre les pays en développement et les pays développés est une réalité dont il faut tenir compte. Les problèmes que je viens de souligner ne pourront être examinés convenablement que si la coopération existe entre les membres des divers groupes de pays. A cet égard, il faudrait accorder une haute priorité aux problèmes persistants des produits de base des pays en développement, en particulier en Afrique, causés par la détérioration de leurs termes de l'échange, qui a entraîné pour ces pays une nette réduction des recettes provenant de l'exportation. L'élimination des diverses mesures protectionnistes et discriminatoires de façon à permettre le libre accès aux marchés des pays en développement, non seulement pour les matières premières mais aussi pour les produits semi-traités et manufacturés des pays en développement, est une autre question prioritaire. C'est pourquoi, aux présentes négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, les pays en développement demandent des conditions plus libérales et plus sûres pour favoriser l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés. Cela ne pourra se réaliser que si des mesures tarifaires et non tarifaires, ainsi que des efforts destinés à renforcer les règles, disciplines et principes multilatéraux, ont toutes pour but de réduire les possibilités de restreindre ou d'accabler le commerce des pays en développement.

Le développement des économies des pays en développement, individuellement ou collectivement, ne peut être réalisé dans le contexte économique international difficile d'aujourd'hui. Un environnement économique international amélioré est une condition préalable au développement de l'économie mondiale. C'est pourquoi l'effondrement du dialogue Nord-Sud est si déplorable. Nous espérons que, en plus d'encourager la coopération Sud-Sud, le rapport de la Commission South aidera également à raviver le dialogue Nord-Sud et à lui insuffler une vie nouvelle.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le lancement de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement contribuera grandement à la réalisation d'une économie mondiale équilibrée que nous cherchons à instaurer. A cet égard, la Tanzanie espère que les difficultés rencontrées dans les négociations en cours sur la Stratégie seront bientôt surmontées.

Le climat actuel nous offre des occasions ainsi que des défis. Le monde dispose de ressources suffisantes pour nourrir les affamés, vêtir ceux qui sont nus, abriter les sans-abri - bref, il y a assez de ressources pour éliminer la pauvreté. Egalement, les bonnes idées ne manquent pas pour ce qui est des solutions à des problèmes politiques insolubles. Des événements récents ont prouvé que rien n'est impossible lorsqu'il y a volonté politique.

M. NGUYEN CO THACH (Viet Nam) : Qu'il me soit permis de saluer l'accession de M. de Marco à la présidence de cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé qu'en faisant fructifier les accomplissements de son prédécesseur, il mènera à bien les travaux de la présente session.

Je voudrais exprimer ma haute opinion de la contribution très importante du Secrétaire général de l'ONU à la cause de la paix et de la coopération entre les nations.

Je tiens à saluer chaleureusement la Namibie et le Liechtenstein, qui viennent de se joindre à nos rangs.

Le trait saillant de la conjoncture mondiale, souligné par l'ensemble des délégations, réside dans les changements extrêmement profonds et lourds de contradictions qui se sont déroulés à l'échelle du globe, à un rythme exceptionnel et de manière tout à fait inattendue pour tous. Ces transformations sans précédent dans l'histoire annoncent des changements plus grands encore dans les décennies à venir. Les changements en cours prêtent à des interprétations différentes. Quelle que puisse être l'évaluation, les deux millions d'années d'histoire du genre humain démontrent la progression constante de celui-ci vers la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le progrès social.

M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)

De l'avis unanime, la confrontation dans le cadre de la guerre froide touche à sa fin et cède le pas à une conjoncture nouvelle d'entente et de coopération dans la coexistence pacifique entre les divers pays. La quasi-totalité des pays attachent un profond intérêt à de nombreuses questions globales telles que la paix, l'indépendance nationale, les droits de l'homme, le développement, l'environnement, l'explosion démographique, les problèmes sociaux relatifs à la famille, aux femmes et aux enfants, le lourd fardeau de la dette extérieure, les rapports inégaux dans le domaine économique et commercial, le fléau de la drogue, la montée de la criminalité, etc. Le Viet Nam partage entièrement ces préoccupations communes et soutient les exigences légitimes à cet égard. Il fera tout son possible afin de contribuer, de concert avec la communauté internationale, à la solution de ces problèmes globaux.

Je voudrais maintenant aborder les développements satisfaisants autour de la question du Cambodge, qui fut l'une des questions les plus houleuses au sein des Nations Unies durant la décennie écoulée.

Les pays de l'Asie du Sud-Est et les parties cambodgiennes sont entrés en pourparlers depuis 1987 en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question cambodgienne. Les deux Rencontres informelles de Jakarta et les pourparlers entre le Président Hun Sen et le Prince Sihanouk à Paris, à Bangkok, à Jakarta et à Tokyo, ont jeté de larges bases pour une solution politique d'ensemble de cette question. Aux réunions de Jakarta, les pays de la région ont été unanimes quant à la nécessité de résoudre les deux questions clefs, à savoir le retrait total des troupes étrangères et l'élimination du régime génocidaire de Pol Pot. Les deux Rencontres informelles de Jakarta ont également appelé les autres pays à s'engager à respecter l'indépendance, la neutralité et le non-alignement du Cambodge. Le Président Hun Sen et le Prince Sihanouk sont convenus de la création d'une autorité intérimaire sur la base de la réconciliation nationale et de l'organisation d'élections générales réellement libres et démocratiques. En particulier, à travers des pourparlers successifs tenus à Bangkok, les deux parties sont convenues de former un Conseil national suprême composé de 12 membres également partagés entre les deux parties. Les pays de la région sont aussi d'avis unanime que les accords sur le Cambodge devront être garantis par une conférence internationale et que leur mise en oeuvre devra être soumise à un contrôle international.

M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)

Du fait de ces accords, la Conférence internationale sur le Cambodge a été convoquée au milieu de l'année 1989 à Paris, sous la coprésidence de la France et de l'Indonésie. Cette conférence a fait avancer d'un pas important la recherche d'une solution politique d'ensemble de la question cambodgienne. Toutefois, la Conférence a dû suspendre temporairement ses travaux et se réunira à nouveau lorsque les pays concernés et les parties cambodgiennes auront réglé les désaccords qui subsistent.

Le Viet Nam a effectué le retrait total de ses troupes en septembre 1989, résolvant ainsi l'une des deux questions clefs d'un règlement sur le Cambodge. De ce fait, la voie vers une solution politique d'ensemble au problème du Cambodge a été ouverte.

Avec le retrait unilatéral de la totalité des troupes vietnamiennes, les forces khmères rouges et leurs alliés ont nourri l'illusion qu'ils pourraient tirer avantage du changement majeur intervenu dans le rapport des forces militaires au Cambodge pour intensifier leurs activités militaires en vue de renverser la situation dans ce pays. L'opinion publique dans son ensemble est préoccupée par les préparatifs des Khmers rouges à tous les égards, en particulier leur constitution de caches d'armes suffisantes pour continuer la guerre pour une durée de 7 à 10 ans dans le but final de rétablir leur régime génocide.

Depuis le début de cette année 1990, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont mis pleinement à profit les résultats très importants obtenus aux deux Rencontres entre pays de la région, lors des entretiens entre les parties cambodgiennes et à la Conférence internationale de Paris, ainsi que les grands efforts déployés par l'Australie. Ils ont ainsi réussi à préparer le cadre d'une solution politique d'ensemble de la question cambodgienne. Le Viet Nam apprécie hautement cet apport important.

Néanmoins, le document des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ne fait aucune référence à l'élimination du régime génocide au Cambodge. La communauté internationale ne saurait tolérer les auteurs de crimes contre l'humanité et se doit de défendre la Convention des Nations Unies sur la prévention et le châtiment du crime de génocide. Par ailleurs, le Viet Nam est d'avis qu'il convient de respecter scrupuleusement la Charte des Nations Unies en ce qui concerne les questions relevant de la souveraineté du Cambodge, pays indépendant et Membre des Nations Unies.

M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)

A la Rencontre informelle tenue à Jakarta en septembre dernier, sous la coprésidence de l'Indonésie et de la France, les parties cambodgiennes ont accepté les recommandations des cinq membres permanents du Conseil de sécurité comme cadre pour une solution politique au Cambodge et ont formé le Conseil national suprême. Le Viet Nam espère qu'une délégation de ce conseil représentera bientôt légitimement le Cambodge aux Nations Unies. Le processus de la création du Conseil national suprême nous rappelle qu'aucune autorité ni aucun groupe de pays de l'extérieur ne saurait remplacer les efforts déterminants des parties cambodgiennes en vue de résoudre elles-mêmes les problèmes internes du Cambodge.

Au fil des 45 années passées, la Conférence internationale de Genève sur l'Indochine en 1954, celle de 1961-1962 sur le Laos, et la Conférence internationale de Paris sur le Viet Nam en 1973 ont mis un terme à trois guerres, rétabli la paix et reconnu les droits nationaux des pays de la péninsule indochinoise. Vers le milieu de l'année 1989 a été convoquée la Conférence internationale de Paris en vue de résoudre la question cambodgienne. Le règlement des crises affectant la péninsule indochinoise s'est déroulé avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité tout au long de ces 45 années, mais en dehors du cadre des Nations Unies pour des raisons qui n'échappent à personne.

Cette fois-ci, nous sommes heureux de la contribution très importante des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et du Secrétaire général des Nations Unies. Cependant, le Viet Nam estime que le règlement de la question cambodgienne, qui a été entamé heureusement à Paris, devra se conclure de manière très heureuse à Paris. Le Viet Nam est également d'avis qu'il conviendrait pour les membres de la Conférence de Paris de mener à bien l'élaboration de l'accord international sur le Cambodge dans le courant du mois d'octobre. La Conférence de Paris pourrait être reconvoquée en novembre ou décembre de cette année pour approuver et signer cet accord.

M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)

Un problème saillant, qui fait l'objet d'une sérieuse préoccupation pour le Viet Nam tout comme pour la communauté internationale, est la crise du golfe Arabique. Le Viet Nam estime que cette crise devrait être résolue pacifiquement dans le cadre des pays arabes et sur la base du respect de la Charte des Nations Unies. Pour sa part, il se conforme à la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Victime de 45 années de guerres d'agression, le peuple vietnamien, tout comme les autres peuples de la péninsule indochinoise, aspire ardemment à la paix et souhaite entretenir de bons rapports avec tous les pays du monde sur la base du respect mutuel. Le Viet Nam espère que le règlement pacifique de la question cambodgienne ouvrira pour les peuples de la péninsule indochinoise une ère nouvelle, celle du développement national dans la paix, et stimulera la coopération dans la coexistence pacifique entre les pays du Sud-Est asiatique.

Depuis 1987, le Viet Nam a entrepris une politique de rénovation pour faire passer son économie d'un système de gestion centralisée et bureaucratique basée sur les subventions étatiques vers une économie de production marchande d'orientation socialiste.

L'année 1989 a été témoin de changements majeurs dans la vie économique, sociale et politique du Viet Nam. Au cours des 15 dernières années, l'économie vietnamienne a été en proie à des déséquilibres de plus en plus graves entre l'offre et la demande, entre recettes et dépenses budgétaires, entre masse monétaire et marchandises, entre importations et exportations, etc. Grâce à la politique de réforme, l'équilibre est en voie de rétablissement progressif au sein de notre économie.

A la fin de 1989, le taux annuel d'inflation d'environ 1 000 % a baissé au-dessous de 40 %. De troisième pays importateur de riz dans le monde, le Viet Nam est devenu exportateur de riz. Le décalage entre exportations et importations est réduit considérablement, le ratio étant d'un quart pour les exportations et de trois quarts pour les importations.

D'autre part, le code des investissements promulgué par le Viet Nam en 1988 compte parmi les plus favorables aux investisseurs étrangers et a déjà attiré plus d'un milliard de dollars d'investissements étrangers. Le Fonds monétaire international (FMI) a donné une évaluation positive des mesures hardies entreprises par le Viet Nam dans le cadre de sa politique de refonte économique. Le FMI a

M. Nguyen Co Thach (Viet Nam)

affirmé que notre pays, le Viet Nam, a tenu ses engagements à l'égard du FMI. Le Viet Nam pour sa part souhaite que le FMI, à son tour, tienne pleinement ses engagements vis-à-vis du Viet Nam. Au niveau macro-économique, le Viet Nam se trouve encore dans la phase expérimentale de ses efforts pour convertir une économie à planification fortement centralisée en une économie de marché d'orientation socialiste. Les résultats initiaux sont encore modestes, mais le facteur décisif est le fait que notre politique de renouveau est engagée sur la bonne voie et a déjà donné des résultats dépassant notre attente.

Il est possible d'affirmer que la politique de renouveau, à tous égards, est devenue un processus irréversible. Il convient, pour juger les résultats modestes que nous avons obtenus, de les replacer dans le cadre d'une économie ayant subi les ravages de 40 années de guerre et de concevoir l'entreprise de renouveau du Viet Nam sur la toile de fond des changements extrêmement complexes et inattendus à travers le monde.

Les résultats initiaux de notre politique de renouveau ont mis à nu nos erreurs fondamentales. Notre but est de bâtir une société pour le peuple mais notre erreur est que c'était en fait une oeuvre de l'Etat et par l'Etat. Les premiers succès de notre politique de renouveau s'expliquent par le fait que nous avons réajusté notre politique de manière à mettre effectivement en oeuvre la devise d'une société du peuple par le peuple et pour le peuple. Il est clair que l'édification d'une société pour le peuple ne saurait être ni une oeuvre de l'Etat ni une oeuvre par l'Etat. Aux fins de bâtir une société du peuple par le peuple et pour le peuple, l'oeuvre de renouveau ne saurait, de toute évidence, se cantonner au domaine économique mais doit s'étendre à tous les domaines, y compris social, culturel et politique. De pair avec la refonte de son économie, le Viet Nam entreprend un processus de renouveau politique progressif et sûr.

Le Viet Nam est décidé à faire avancer son entreprise de renouveau et, en même temps, à promouvoir l'intégration de son économie au sein de l'économie mondiale. Le Viet Nam est déterminé à défendre son indépendance et, en même temps, à développer des rapports d'amitié et de coopération avec tous les pays sur la base du respect mutuel. C'est là le fondement du renouveau dans le domaine de la politique extérieure du Viet Nam, une politique de paix, d'indépendance nationale et de coopération amicale avec tous les pays.

La séance est levée à 19 h 10.

